18e ANNÉE — 1869

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

BULLETIN

HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

DEUXIÈME SÉRIE — QUATRIÈME ANNÉE

N° 9. 15 Septembre 1869



PARIS

AGENCE CENTRALE DE LA SOCIÉTÉ

43 et 45, rue des Saints-Pères (Écrire *franco*).

PARIS. — **Ch. Meyrueis.** — **Grassart.** = **GENEVE.** — **Cherbuliez.**
LONDRES. — **Nutt**, 270, Strand. = **LEIPZIG.** — **F.-A. Brockhaus.**
AMSTERDAM. — **Van Bakkenès et Cie.** = **BRUXELLES.** — **Mouron.**

1869

TYPOGRAPHIE DE CH. MEYRUEIS, RUE CUJAS, 13.

SOMMAIRE

AVIS IMPORTANT

Tout ce qui concerne la rédaction du BULLETIN *doit être directement adressé à* M. JULES BONNET, *secrétaire de la Société, rue du Champ-Royal,* 5, *à Courbevoie (Seine).*

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

PROTESTANTISME FRANÇAIS

ÉTUDES HISTORIQUES

LA SAINT-BARTHÉLEMY A LYON

ET LE GOUVERNEUR MANDELOT (1)

Dans le cours de notre récit, et surtout dans les extraits de lettres particulières, nous avons déjà donné les noms de quelques-unes des victimes de ces tristes journées. L'auteur contemporain du *Sommaire et vrai Discours de la Félonie*, etc., a dressé et publié une liste de celles dont il a pu recueillir les noms. Il en cite cent vingt-trois. Il donne sur plusieurs, à côté de leurs noms et prénoms, quelques détails sur leur âge, leur lieu d'origine, leur profession, parfois sur le genre de mort qui fut leur partage. Ce long martyrologe est émouvant et nous regrettons de ne pouvoir pas le transcrire ici tout entier.

Il y a parmi ces persécutés pour la justice, des gens de toute condition, de tout âge; des ouvriers et de riches marchands, entre autres plusieurs marchands de soie ou « de draps

(1) Voir les deux derniers numéros du *Bulletin*, p. 305 et 353.

de soie; » des libraires, des notaires, des avocats; un peintre, Jehan des Hays ou de Say, âgé de quatre-vingt-neuf ans, Provençal de nation, tué « en sa maison, puis jeté dans la Saône; » deux diacres de l'Eglise, François Pontus, marchand drapier, âgé de quarante-cinq ans, « homme de bien, est-il dit, et tel estimé de tous pour sa piété et rondeur; » puis Jean Badieu, « marchand et diacre de l'Eglise réformée de Lyon. »

Un grand nombre portent à la suite de leurs noms cette émouvante qualification : père de six enfants, père de cinq enfants, père de trois petits enfants, etc. Il y a des noms connus déjà et d'autres qui figureront au siècle suivant dans les actes de la même Eglise : Antoine Vassan; Bernon, avocat au siége de Lyon, « homme docte et bien renommé; » le libraire Jean Vassin, François de la Fond, etc. Mais par-dessus tous, il faut rappeler un nom cher au protestantisme français, celui de l'auteur de la musique des Psaumes, mis en vers par Clément Marot, Claude Goudimel : « Excellent musicien, dit notre indicateur, et la mémoire duquel sera perpétuelle pour avoir heureusement besogné les Psaumes de David en français, la plupart desquels il a mis en musique en forme de motets à quatre, cinq, six et huit parties, et sans la mort eût tôt après rendu cette œuvre accomplie. » Goudimel a péri, selon notre martyrologe, victime de l'envie de quelques rivaux qui le signalèrent aux coups des égorgeurs.

Tout ne fut pas en effet l'œuvre du fanatisme dans les atrocités commises. Plusieurs succombèrent victimes de vengeances personnelles ou d'infâmes calculs d'intérêt. On cite un Italien qui, chassé pour crimes de Lucques, sa ville natale, fit tuer à prix d'argent un de ses compatriotes, condamné à mort dans son propre pays pour cause de religion. Il espérait par cette preuve de zèle obtenir sa propre grâce; mais ses concitoyens, indignés d'un tel calcul, le repoussèrent sans miséricorde. On cite aussi un autre malheureux, livré à son ennemi personnel, lequel avec l'aide de quelques autres le traîna sur un bateau où il le fit assassiner et jeter à l'eau.

L'intérêt inspira aussi plus d'un crime. Les deux frères Darut que l'abbé de Valbenoite mentionnait en tête des gens de marque, tués dès le vendredi, ajoute Jean de Masso, le furent pour une cause de ce genre. Ils furent découverts « dans un fenil » où ils s'étaient cachés, par deux frères greffiers, leur partie adverse, nous est-il dit. En les menaçant de dénonciation, ces deux misérables leur font signer tout ce qu'ils veulent « touchant un procès qu'ils avaient entre eux; » ils se font aussi donner quelques papiers compromettants pour eux-mêmes, et quand ils en ont ainsi arraché tout ce qui était dans leur intérêt, ils les tuent à coups de dague et les jettent au Rhône.

Mais ce qui est plus révoltant encore, c'est de voir des frères, des parents qui, pour des motifs d'argent, livrent à la mort ceux qu'ils auraient dû chercher à sauver au péril même de leur propre vie. Jacques d'Orlin, notaire, s'était réfugié chez son frère, également notaire, mais catholique. Celui-ci, au lieu de respecter à son égard le droit d'asile, sacré chez les païens, même vis-à-vis d'un ennemi, va le dénoncer, et il « n'eut pas de repos qu'il ne l'eût fait mener à la boucherie avec les autres. » Et ce n'est pas le seul fait de ce genre. Le catalogue cité plus haut parle aussi d'un individu « vendu par ses frères; » d'un autre « vendu par un sien beau-frère. »

On demeure confondu quand on songe à tant de sang versé, à tant de crimes et de douleurs. Et cependant leurs auteurs n'étaient pas encore satisfaits. Ils s'étaient proposé l'extermination complète des hérétiques, et malgré tous ces massacres un grand nombre de protestants restaient encore en vie. « La plupart des principaux factieux, ceux qui ont le plus aidé à soutenir les guerres passées, et qui ont encore le moyen de le faire, sont encore en être, » écrit Ravot avec un sentiment de regret évident. Les uns avaient pu sortir de Lyon et s'étaient réfugiés dans les pays voisins; d'autres étaient toujours dans la ville, « dans les lieux forts aux mains des soldats » (Ravot),

ou bien cachés dans quelques maisons, peut-être dans celles de généreux catholiques qui, chrétiens avant tout, ne craignirent pas, à Lyon comme ailleurs, d'exposer leur vie pour sauver leurs adversaires religieux.

Les plus exaltés parmi les persécuteurs ne peuvent se résigner à voir tant de victimes leur échapper. Ayant appris qu'un certain nombre de protestants s'étaient retirés à Montluel, sur les terres du duc de Savoie, ils n'eurent pas de repos jusqu'à ce qu'ils eussent obtenu du gouverneur qu'il écrivît aux autorités de cette ville, afin qu'on arrêtât et qu'on leur livrât les fugitifs. Mais les habitants de ce bourg se montrèrent plus humains que leurs puissants voisins : sous prétexte de consulter la volonté de leur souverain, ils refusèrent d'accéder à la demande venue de Lyon, et les réfugiés eurent ainsi le temps de fuir plus loin avant que la réponse du duc n'arrivât. A défaut des personnes qui se trouvaient ainsi fort heureusement hors d'atteinte, leurs ennemis implacables se vengèrent sur les biens des fugitifs, et nous verrons plus tard quel usage en fut fait.

Il était plus facile à la haine de s'exercer sur les malheureux qui étaient encore à Lyon; toutefois là aussi les projets meurtriers furent entravés. Beaucoup de protestants étaient entre les mains des soldats, avons-nous vu. C'était le commandant de la citadelle, Michel-Antoine de Saluces, seigneur de la Mante, qui, plein de pitié pour ces infortunés, leur avait ouvert les portes de ce lieu fort, et les avait ainsi soustraits aux coups des massacreurs. Au premier moment, le parti catholique ne s'offusqua pas de cet asile donné aux fugitifs. On espérait que c'était, ainsi que le dit Ravot, « pour leur faire bonne guerre, » et que tout au moins les soldats exigeraient d'eux une forte rançon. Aussi grand fut l'étonnement par la ville, et encore plus grande l'indignation, quand on apprit qu'au bout de quelques jours, de la Mante les avait fait élargir, et que la plupart avaient pu se retirer en Bresse ou à Genève.

Cet acte d'humanité parut à tous un acte de haute trahison, et les échevins adressèrent au gouverneur de vives remontrances. Mandelot se contenta de répondre que « ceux qui étaient tenus de représenter les protestants prisonniers, en étaient responsables et qu'ils le feraient à peine de leurs têtes. » (*Registres consulaires.*) Cette réponse évasive ne fit qu'augmenter le mécontentement du consulat. Celui-ci se réunit de nouveau (le mardi dans la matinée) et décida alors « d'avertir amplement » les députés en cour, les sieurs de Rubys et de Masso, afin que ceux-ci informent le roi de la conduite du commandant de la citadelle et du gouverneur de la ville.

Mais cet appel à l'autorité suprême qui a présidé au massacre de Paris, ne suffit pas aux plus impatients. Ils trouvent plus sûr de réveiller les passions populaires et de provoquer un nouveau carnage. Ici encore c'est l'échevin André Mornieu, c'est le capitaine Leclou avec sa bande que nous voyons à l'œuvre.

« Le mardi, dit notre chroniqueur, il y avait eu un merveilleux silence par toute la ville jusqu'à l'heure des changes où l'on s'aperçut de quelque remuement. Car il y eut quelques placards affichés, l'un à la porte de l'hôtel de ville, l'autre à la place du Change, lesquels contenaient quelques injures contre le gouverneur et de la Mante, et aussi contre les échevins » (probablement les échevins dont la modération relative déplaisait aux plus violents). Ces écrits séditieux étaient le fait de Mornieu. Mais l'opinion publique s'égara au premier moment et « chercha les auteurs parmi les huguenots. » De là grande rumeur par toute la ville.

Dans le même temps et dans le but évident de fournir un élément à l'agitation populaire, on répand le bruit que les deux autres ministres, Jean Ricaud et A. Caille, sont encore dans la ville; aussitôt les lugubres héros des journées précédentes s'échauffent à la pensée d'un exploit nouveau. Il faut s'emparer des ministres, « afin d'en faire un spectacle en temps et lieu devant le peuple. » On promet une somme

d'argent à qui les découvrira. Les recherches recommencent et avec elles bien des violences et des excès. « Mais, dit notre auteur protestant sur un ton de satisfaction railleuse, qui s'expliquerait d'autant mieux si l'auteur était, comme quelques-uns l'ont conjecturé, l'un des ministres proscrits, Dieu les fit passer au milieu de ceux qui les cherchaient, et ils en furent quittes pour de l'argent. Tellement, que si l'on demande qui a eu pitié d'eux et de plusieurs autres que Dieu a préservés, je répondrai qu'il n'y a eu que la Dame Avarice, laquelle se trouva tout à propos logée au cœur de quelques soldats. »

Mornieu en fut donc pour ses frais. Il dut prendre patience et attendre les ordres de la cour. Là du moins les réclamations étaient en bonnes mains. Les députés du consulat avaient été choisis parmi les plus fanatiques. Aussi l'œuvre du dimanche 31 août leur avait-elle paru insuffisante. Ils reprochaient à leurs concitoyens, de n'avoir pas procédé « sur ceux de la nouvelle religion, comme il avait été fait en la ville de Paris (1). » Et ils avaient parlé à la cour dans ce sens. Mais, en exprimant ces regrets, ils eurent soin de dégager le plus possible leurs collègues du consulat, en faisant entendre que la faute de cet « insuccès » revenait au gouverneur, qui n'avait pas permis aux bourgeois de la ville de prendre les armes, tandis qu'il avait accordé cette autorisation aux membres des nations étrangères. Ils firent grand bruit aussi de cet élargissement des protestants prisonniers dans la citadelle.

A ce moment, la réaction catholique était plus que jamais triomphante à la cour; aussi ces regrets, ces perfides insinuations, trouvèrent-ils un favorable accueil, et nos députés ne manquèrent pas d'écrire à Lyon « que le roi était mécontent du peu de succès qu'avaient obtenu ses ordres, et qu'il en était était résulté pour la ville une mauvaise réputation. » Ces reproches durent être singulièrement sensibles aux échevins

(1) *Registres consulaires*, séance du lundi 8 septembre.

déjà si mécontents des ménagements qu'on les accusait d'avoir gardés en cette affaire, et ils s'empressèrent d'écrire à leurs députés pour se défendre (1). De son côté, Mandelot s'alarma de ces menées qui pouvaient le compromettre auprès de la reine mère. Il eut soin d'en contre-balancer le fâcheux effet par ses propres lettres et ses envoyés. Il écrivit aussi aux sieurs de Rubys et de Masso pour expliquer sa conduite et rectifier les faux bruits répandus contre lui (2). En même temps il fit dresser par Messieurs de la justice, « à la décharge du consulat et autres, eut-il soin de dire, un procès-verbal touchant l'émotion populaire dernièrement advenue. »

Mais les échevins, ne se fiant point à cette justification émanée de celui qu'ils considèrent comme leur adversaire, font rédiger de leur côté, par le secrétaire de la ville, un autre procès-verbal des affaires survenues depuis le 28 août, « pour se justifier en temps et lieu à Sa Majesté de leur devoir. » A l'occasion de ce double rapport se passe une petite scène qui nous montre à quel point les relations étaient tendues entre les deux pouvoirs.

Mandelot fait demander aux échevins copie des lettres qu'ils avaient reçues de leurs députés pour les ajouter à son rapport. Mais les conseillers de la ville ne se soucièrent point de les lui livrer; ils craignaient sans doute qu'il ne s'en servît à leurs dépens (3). « Aussi avisent-ils, dit le procès-verbal (séance du 2 septembre), de ne faire pour le présent aucune réponse audit sieur gouverneur, espérant que par la longueur du

(1) Voici cette lettre curieuse :
« 17 septembre 1572. — Messieurs, nous avons reçu vos lettres du 8e de ce mois, que nous avons reçues le 14e dudit; et parce qu'elles ne contiennent autre chose que l'avis que vous nous donnez du mécontentement que le roi a eu du peu de devoir et exécution qui a été faite de sa volonté et commandement, nous vous prions bien fort de croire que nous avons fait pour cet effet tout ce qui était et dépendait de notre pouvoir, et ne craignons aucun reproche dont nous ne puissions aisément justifier, quand il sera besoin, si l'occasion s'en présente. Si vous en recevez quelques plaintes des grands, vous les en pourrez assurer. » (Archives de la ville, *Correspondance consulaire du XVIe siècle*, AA. 25. — Voir aussi *Registres consulaires*, séance du 17 septembre 1572.)

(2) Archives de l'hôtel de ville.

(3) On voit en effet le consulat si acharné à la perte des protestants, si peu satisfait de l'œuvre déjà accomplie, se préoccuper dès les premiers jours de ne

temps il pourra oublier et ne demander plus la copie desdites lettres. » Mais notre méfiant personnage n'eut garde d'oublier ce qui le touchait de si près. Il revint à la charge (séance du 17 septembre), et cette fois il n'y eut plus moyen d'éluder la demande; aussi le consulat s'exécuta et refusa nettement la communication que Mandelot réclamait de lui.

Telle était la méfiance réciproque, la sourde hostilité qui existait à cette heure entre le gouverneur royal et le corps municipal lyonnais. C'est ainsi qu'au lendemain du massacre, presque sur les corps de leurs victimes, les persécuteurs se divisent; ils retournent les uns contre les autres les soupçons, et les haines qui ne peuvent plus s'attaquer à leurs ennemis morts!

Ce fut au moment même de ces dissentiments, et sans doute en réponse aux réclamations du consulat, qu'arriva à Lyon un nouveau courrier de la cour. Les instructions qu'il apportait au gouverneur engageaient ce dernier à procéder avec plus de vigueur contre les protestants qui pouvaient être encore ou tomber sous sa main. Le croira-t-on? il y avait encore dans l'intérieur de la ville, au vu et su de tout le monde, quelques protestants, entre les principaux, qui n'étaient point inquiétés. Il est à présumer qu'après s'être tenus cachés pendant les premiers jours, ils avaient compté assez sur leur position personnelle et sur de puissants protecteurs pour oser se montrer en plein jour. Mais leur importance même les rendait d'autant plus redoutables à leurs adversaires, et ceux-ci profitèrent des instructions rigoureuses reçues de la cour

point assumer seul la responsabilité des massacres. Dans la lettre même où il raconte ce qui s'est passé le 31 août, et discute les moyens d'en tirer le meilleur profit au nom de la ville, le secrétaire Ravot écrit en *post-scriptum* cette phrase significative : « Nous avons avisé qu'il est très-requis et nécessaire d'obtenir de Sa Majesté telle déclaration que vous aviserez être nécessaire pour assurer le peuple de n'en point tomber par cy-après en quelque inconvénient, *et serait bon que ce qui a été fait en la dite ville fût avoué par le roi.* » Et ce fut probablement parce que le roi *n'avoua pas,* que peu après le consulat crut prudent de faire disparaître les preuves de sa complicité dans les crimes commis, soit en arrachant du registre de ses délibérations le procès-verbal qu'il y avait fait insérer, soit en détruisant plusieurs des lettres de ses correspondants et de son secrétaire, lettres dont nous avons pu constater l'existence d'une manière positive, mais que nous n'avons plus retrouvées dans les archives de la ville.

pour obtenir du gouverneur l'ordre de les faire arrêter (1). En effet, « soudain après l'arrivée du courrier, vers les trois heures de l'après-midi, nous apprend l'abbé de Valbenoîte, dans un post-scriptum à sa lettre du 10 septembre, que nous avons déjà citée, les portes de la ville furent fermées pour emprisonner les principaux huguenots, et présentement, ajoute-t-il, on les mène prisonniers. » Ravot nous donne leurs noms : c'étaient Julian de la Bessée, Benoît Sève, Georges Regnoard, Perceval-Floccard, Clément Gautier et « certains autres. »

De puissants patronages ne leur manquaient pas : l'un d'entre eux, Julian de la Bessée, qui portait lui-même le titre, purement honorifique, de valet de chambre du roi, avait un frère trésorier de France en Normandie et fort avant dans les bonnes grâces du comte de Retz, l'un des familiers de la reine Catherine. Par ce puissant intermédiaire on obtint un ordre du roi prescrivant de relâcher Julian de la Bessée et probablement aussi ses compagnons de captivité. Cet acte de clémence déplut fort aux membres fanatiques du consulat, sans les décourager dans leur désir de vengeance. A la première nouvelle qu'ils avaient eue des démarches tentées pour l'élargissement des protestants, ils avaient fait écrire à leurs députés de prolonger leur séjour à Paris « pour empêcher le pardon. » (Lettre du 13 septembre au soir.) En même temps ils leur avaient envoyé une pièce sur laquelle ils comptaient pour frapper un grand coup, et perdre sans retour leurs adversaires.

C'est ici qu'éclate, dans une lumière sinistre, tant de haine et de mauvaise foi, qu'on a peine à y croire sur preuves. On avait trouvé dans les papiers du notaire d'Orlin, assassiné quelques jours auparavant, le texte d'une procuration par laquelle douze ou treize protestants lyonnais (au nombre desquels Julian de la Bessée), chargeaient l'un d'entre eux d'acheter, à leurs frais, quatre cents arquebuses à Genève. L'acte

(1) Ravot réclame positivement pour le consulat le triste honneur de ce nouvel acte de rigueur. Dans sa lettre du 12, il écrit : « Monseigneur le gouverneur

portait la date du 22 août 1570. C'est la copie de cette procuration que nos échevins envoient au conseil du roi et au moyen de laquelle « il leur semble qu'il peut y avoir ample occasion du châtiment requis. » Il est vrai que l'acte qu'ils dénoncent remonte à deux ans en arrière, en 1570. Mais à entendre Ravot, ce n'est là qu'une ruse des signataires qui, « comme fins et cauteleux qu'ils sont, déguisent ces armes avoir été achetées présentement. » Puis, sans hésitation (1), ils rapportent la pièce à l'année 1572. Mais la procuration portait encore sa date véritable dans les événements auxquels elle faisait allusion. Le secrétaire de la ville ne s'en montra pas plus embarrassé.

Les archives de l'hôtel de ville de Lyon possèdent (2) une copie de cette pièce faite de la main même de Ravot, et sur cette copie une phrase trop claire de l'original est effacée et remplacée par une autre plus vague, qui se prête mieux à sa calomnieuse interprétation. Nous surprenons ainsi en flagrant délit de faux le trop peu scrupuleux secrétaire. C'est grâce à ces altérations vraiment criminelles que le consulat trouva moyen de tirer de ce document inoffensif la preuve d'une conspiration toute imaginaire des protestants lyonnais.

On cherchait à la cour à justifier par l'invention après coup d'un complot de ce genre les massacres de la Saint-Barthélemy. (Voir entre autres Soldan.) L'accusation venue de Lyon fut donc bien accueillie, et en retour arriva bientôt l'ordre de saisir de nouveau ceux auxquels on venait de faire grâce. Mais cette fois la prison ne relâcha plus sa proie. Peu de jours après, Julian de la Bessée y trouva une mort violente. Il était à souper avec ses compagnons de détention, quelqu'un

s'est avisé sur les réitérées remontrances que nous lui avons faites de se saisir des personnes de..... » Suivent les noms des principaux incarcérés.

(1) Nous avons au contraire trouvé la preuve de l'exactitude de la date que portait la procuration en question. Les registres du conseil de la ville de Genève contiennent en effet la mention d'armes achetées dans cette ville par les protestants de Lyon, en 1570, tandis qu'il n'y a nulle trace d'une acquisition de ce genre faite en 1572.

(2) Archives de l'hôtel de ville, papiers protestants, XVIe siècle. Coppie de certain acte faict à raison des armes par aulcuns des principaux de la nouvelle religion. 22 août 1572.

vient lui dire qu'on demande à lui parler. Par un pressentiment qui ne fut que trop justifié, il comprend que sa dernière heure est venue. Toutefois il ne se laisse point troubler. Il embrasse les assistants, leur fait ses adieux, et laisse à quelques-uns un souvenir. Puis il descend d'un pas ferme. Au bas de l'escalier il se met à genoux et « fait ses prières. » Il se dirige ensuite vers la porte intérieure de la prison où, lui a-t-on dit, il est attendu. Mais au lieu du personnage qu'on lui a annoncé, il trouve Leclou, l'odieux chef des égorgeurs de l'archevêché, avec plusieurs hommes de sa bande. « Ah! mes amis, leur crie-t-il. » Il n'a pas plus tôt prononcé ces paroles, qu'on s'empare de lui, et sur place il est étranglé. Après lui, on fait descendre deux autres de ses compagnons de prison, Clément Gautier, diacre dans l'Eglise, et Perceval-Floccard, qui exerçait dans la ville la profession de changeur. L'un et l'autre furent étranglés comme Julian de La Bessée. Ce fut la dernière scène de cette horrible tragédie.

Tout rentre, en effet, peu à peu dans le repos et dans l'ordre. Le fanatisme n'a d'ailleurs plus rien à craindre ni à réclamer. Le parti catholique, à partir de ce moment, demeure le maître sans conteste.

L'un de ses membres peut déjà, le 21 septembre, constater ce résultat de sa sanglante victoire :

« A présent, ici, écrit un M. Delanges à son cousin M. de Masso (1), nous nous composons (comportons) avec un peu plus de douceur, ayant été le temps par quelques jours que, sur les avertissements qu'on recevait de Paris, on ne parlait que de rigueurs. Nous n'avons point de huguenots de marque qui ne soient réduits à la religion catholique, si c'est avec vérité ou feintise, je n'en sais rien; mais j'ai opinion qu'une bonne partie y est allée de bonne foi. Nous avons fait cejourd'hui le jubilé où les huguenots sont accourus avec autant de démonstration de bonne volonté, conviction et repentance de

(1) *Correspondance consulaire,* AA. 31, f° 86.

leurs erreurs, comme autrefois on les voyait accourir à leurs prêches. » On verra plus loin ce qu'il fallait penser de ces conversions arrachées à la peur, ce que valaient ces démonstrations de zèle tristement affiché sous les yeux des bourreaux!

Un dernier trait pour achever le tableau. Au règlement des comptes du consulat pour l'année 1572 (1), nous avons trouvé le paragraphe suivant : « Mandement de la somme de 30 livres... sols pour quarante-quatre cierges, cire blanche, fournis pour des processions générales faites la présente année, tant au jour de la Fête-Dieu que depuis *en celle faite au mois de septembre dernier pour louer Dieu de ce que le roi aurait été délivré de la conspiration faite à l'encontre de lui par ceux de la nouvelle Religion.* » Ainsi donc, Lyon comme Paris, comme Rome la papale, eut ses prières d'actions de grâce, ses processions à l'occasion de la Saint-Barthélemy, « cette heureuse journée, vraiment journée du Seigneur..., où le glaive, dit Rubys, s'est asaoulé (rassasié) de sang (2). » Et pour que rien ne manquât à ces déplorables manifestations, on vit un légat du pape se promenant par les rues et distribuant sa bénédiction « aux braves gens qui ont fait la grande besogne. »

Après avoir parlé du sort fait aux personnes, il reste à dire ce que devinrent les biens des victimes. Nos lecteurs se rappellent que dans la journée du samedi 30 août, le gouverneur, sur les instructions verbales venues de la cour, avait fait saisir et inventorier les biens meubles et marchandises de ceux de la religion. De telles dépouilles étaient une proie qui devait exciter bien des convoitises, d'autant plus qu'en ces temps de violence les richesses des persécutés étaient la ré-

(1) Séance du jeudi 4 décembre 1572, f° 192.

(2) Ainsi pensait encore Rubys en 1577. (Voir son écrit : *la Contagion de la peste*, Lyon, 1577.) Revenu à des sentiments plus humains dans son *Histoire de Lyon*, qui parut en 1604, il ne dit que peu de mots des « vêpres lyonnaises, » et emprunte même aux Pères de l'Eglise quelques passages en faveur de la tolérance. On était, il est vrai, sous Henri IV !

compense ordinaire des persécuteurs. Aussi voyons-nous les prétendants à l'œuvre, pour ne pas laisser échapper une si belle occasion.

On se souvient de la lettre du consulat engageant ses députés en cour à ne pas trop se hâter d'en revenir, « *pour y faire quelque bon fruit.* » Ce bon fruit qu'ils convoitent, ce n'est pas seulement la condamnation des protestants prisonniers, c'était aussi la donation d'une partie des biens et des marchandises de ceux qui sont morts ou fugitifs; nul doute à cet égard. Dans sa lettre du 3 septembre, où il raconte les meurtres commis, le secrétaire de la ville s'en explique déjà sans scrupules, au nom du consulat. « Nous étant assemblés en notre consulat, d'un commun avis a été conclu et arrêté vous écrire de supplier le roi qu'il lui plaise, en considération de ce que notre communauté est appauvrie à cause des troubles passés, nous donner toutes les rentes et le principal (capital) d'icelles que notre communauté doit, tant sur les gabelles que sur les équivallents et autres, à ceux de ladite nouvelle religion, tant de la ville que des champs, encore qu'ils ne soient demeurants en la ville. »

Ainsi, en premier lieu, confiscation des sommes prêtées à la ville par les protestants. Passons sous silence une demande d'indemnités à payer aux catholiques lésés en 1562, indemnités à prendre naturellement sur les marchandises saisies tant aux boutiques qu'aux magasins de ceux de la religion. Le consulat ne s'en tient pas à cette nouvelle réclamation; il élève d'autres demandes : « Aussi, comme vous savez, étant notre ville endettée pour les deniers que nos prédécesseurs ont pris à charge pour le service du roi, s'il advenait qu'il échût confiscation des biens de ceux de ladite religion, nous vous prions prendre garde que notre communauté s'en puisse ressentir, et avoir moyen de faire une maison de ville qui puisse correspondre à la réputation d'icelle. »

Voilà donc qu'après l'anéantissement, intérêt et capital, des rentes dues aux protestants, le consulat ose demander la con-

struction d'une maison de ville « digne de la réputation d'icelle, » toujours avec l'argent de ses victimes. Si c'était tout encore! Mais on ne s'arrête pas en si beau chemin. La subvention à laquelle le roi avait imposé la ville pour l'année courante n'avait pas encore été levée. La mort ou la fuite de ceux de la religion, riches marchands ou propriétaires pour la plupart, que l'on taxait sans ménagements, allait naturellement faire peser sur les catholiques qui les avaient chassés des charges plus lourdes et nullement de leur goût. Aussi écrivent-ils à leurs députés, de supplier de rechef Sa Majesté, « les quitter de ladite subvention de laquelle elle aura assez moyen de se prévaloir sur les biens desdits de la religion. »

Ne dirait-on pas, en vérité, que les biens de ceux de la religion sont inépuisables? Le consulat n'est pas seul à y prétendre. Ce qui excusait peut-être les échevins, c'est qu'ils parlaient au nom de tous leurs concitoyens; c'était pour le bien de la ville qu'ils croyaient agir. Mais ce qui révolte bien autrement le sens moral, c'est ce qui nous reste à dire. Mandelot, lui aussi, veut avoir sa part dans les biens laissés par les victimes, et dans sa lettre il en fait la demande au roi. Il faut citer les termes de cette honteuse requête. Il commence par étaler son zèle pour les intérêts de Sa Majesté, en lui conseillant de ne faire aucun don des biens mobiliers de ceux de la religion, avant de bien savoir la valeur de ce qui lui serait demandé. Après quoi il ajoute : « Je serai d'opinion que Sa Majesté fît plutôt don et récompense à ceux qu'il lui plairait sur les immeubles; et pour ne mettre en cela la conséquence, je ne veux être le premier à en demander à Votre Majesté, m'assurant que, si elle commence par quelques autres, elle me fera tant d'honneur de ne m'oublier. »

« Ce trait, dit un correspondant parisien des *Archives du Rhône* (vol. VIIe, p. 449), en lui communiquant cette lettre, ce trait suffit pour fixer les idées sur le véritable caractère de Mandelot, d'un gouverneur français réclamant les dépouilles de ses malheureux concitoyens. »

Nous ignorons quel accueil fut fait à cette requête, et si Mandelot reçut le prix de cette infamie. Nous n'avons pu découvrir davantage le résultat des démarches que les députés du consulat durent faire à la cour dans le même but. Nous voyons seulement, d'après la correspondance de Paulmier, « agent des affaires de la ville en cour » (1), que le roi accorda à cette occasion une décharge de 10,000 livres pendant trois trois ans sur la subvention générale que Lyon devait payer à Sa Majesté. Mais les échevins ne se montrèrent point satisfaits de cette réduction, et réclamèrent encore. Les raisons qu'ils faisaient valoir à l'appui de leurs incessantes demandes sont une preuve de plus de la grandeur du désastre dont la ville de Lyon fut frappée par la ruine de ses habitants protestants. En effet, si les adversaires de ces derniers purent un moment se réjouir et s'enrichir aux dépens de leurs concitoyens tués ou expulsés, ils eurent bientôt, par un juste retour, à souffrir les conséquences des iniquités qu'ils avaient commises. La dispersion ou la mort de tant de protestants riches ou industrieux porta un coup fatal au commerce et à la prospérité de la ville; son crédit en fut profondément ébranlé, comme l'attestent les documents officiels. Les registres consulaires abondent en preuves de ce genre. Dans la séance du mardi 13 novembre 1584 (Registre BB. 113), le consulat décide d'adresser aux trésoriers généraux de France une demande en réduction d'impôts, en considération de l'extrême misère où se trouve la ville : « Les bourgeois et marchands de ladite ville, y est-il dit, sont tellement déchus de pouvoir et de moyens, que la ville de Lyon se peut dire pour le jourd'hui plutôt l'image de cette jadis tant renommée entre toutes les villes de l'Europe, ville de Lyon, que la chose même. » Et parmi les causes de cette ruine, ils mettent au premier rang « les troubles de 1562 et 1572, et autres guerres depuis survenues, par le moyen desquelles une partie des habitants ont été

(1) Lettre du 13 octobre 1572, *Correspondance consulaire*, AA. vol. 23.

pillés et même ruinés, et les autres ont abandonné le pays. » Une lettre de Paulmier, du 13 octobre 1572, confirme ce témoignage : « Une grande partie des habitants, et des plus riches, sont fugitifs à cause de la nouvelle prétendue religion, ne restant que le pauvre peuple, lequel à grand'peine peut-il vivre. »

Quinze ans sont à peine écoulés (1587), et déjà la décadence commerciale de Lyon a pris de telles proportions, que les négociants de la ville, découragés, à bout de ressources et d'expédients, se réunissent pour adresser leurs doléances au consulat. Ils signalent la triste situation d'une cité qui « a eu pour un long temps le renom et la réputation de la plus marchande des villes de l'Europe (1). » Ils ne voient, il est vrai, ou n'osent assigner d'autre cause à ce dépérissement que quelques entraves fiscales mises à l'entrée et à la sortie des marchandises. Mais la véritable cause du mal datait de plus loin ; il faut la chercher dans la perte de tant de familles industrieuses que le fanatisme avait chassées de Lyon, tarissant ainsi sa prospérité dans sa source.

Comme le reconnaissent nos échevins de 1584, ce fut Genève qui s'enrichit au détriment de Lyon, et ce ne fut que la juste récompense de l'hospitalité généreuse que la cité de Calvin offrit aux réfugiés lyonnais, du courage dont elle fit preuve en bravant, pour les accueillir, la colère d'un puissant voisin; en acceptant les charges considérables qu'entraînait l'entretien de tant de malheureux réduits pour la plupart à la misère. Rien de plus touchant que les détails qu'on lit à ce sujet dans l'*Histoire de l'Eglise de Genève* (Gaberel, t. II, p. 520). Pendant le terrible hiver de 1572 à 1573, on eut à nourrir deux à trois mille malheureux sans pain et sans abri. La charité publique suffit à tout.

Les Registres de l'Etat de Genève mentionnent à plusieurs reprises les dépenses faites pour venir en aide aux réfugiés,

(1) Registre consulaire BB. 119, séance du jeudi 5 novembre 1587.

et spécialement à ceux de notre ville. On vend au profit de ces derniers (1) des dépôts d'armes autrefois achetées par des protestants lyonnais. Mais ce n'est là qu'une ressource momentanée, et toutes les autres durent être puisées dans les caisses de la petite république ou dans la bourse des particuliers. Deux anciens membres de l'Eglise protestante de Lyon, le sieur de la Piémante et un autre vont, avec une recommandation du conseil de Genève, accordée sur la demande de Théodore de Bèze, faire une quête (2) en Allemagne « pour les pauvres de cette Eglise qui sont ici échappés. »

Tant de généreux sacrifices furent pour Genève une semence féconde. On a publié une liste des principaux réfugiés de la Saint-Barthélemy sur les bords du Léman; la plupart y ont été la souche de familles honorables et fortunées. C'est qu'avec leur industrie ils avaient apporté avec eux leur foi, leur activité. Ils aidèrent ainsi puissamment à la régénération morale de leur nouvelle patrie, aux progrès croissants de son commerce et de son influence au dehors. Nous avons vu, dix ans après la Saint-Barthélemy, la ville de Lyon subir déjà les graves conséquences de ce déplorable attentat, et se plaindre de la concurrence désastreuse que lui faisait sa voisine, affranchie par une double révolution politique et religieuse.

Nous touchons au terme de cette étude sur la Saint-Barthélemy à Lyon. Il nous resterait à jeter un coup d'œil en arrière, et à porter un jugement sur le rôle de chacun dans ce drame tristement célèbre. Ce qui nous frappe avant tout, c'est la part considérable qu'il faut faire à l'autorité locale, à la majorité du consulat. C'est à elle évidemment qu'appartient l'initiative et la direction de ces actes odieux. Représentants et instruments de la partie la plus ardente de la population catholique, les échevins poussent aux mesures les plus violentes; loin de chercher à les contenir, ils soulèvent les passions populaires, et le massacre accompli, ce sont eux encore qui jugent l'ex-

(1) Archives de Genève, séance du mardi 7 septembre 1572.
(2) Archives de Genève, même séance.

termination insuffisante, et qui réclament de nouvelles victimes. La masse du peuple eut peu de part à l'exécution du crime; ceux qui l'exécutèrent furent des gens sans aveu, de toute origine, les agents ordinaires de tous les troubles.

Le clergé catholique prit-il une part active aux événements que nous avons retracés? On l'a affirmé avec passion; on l'a nié avec non moins d'énergie. Cherchons à nous dépouiller de ces sentiments extrêmes qui cachent toujours la vérité. D'abord, reconnaissons-le, nous n'avons trouvé nulle trace d'une participation positive du clergé de Lyon à l'œuvre de ces sanglantes journées. Qu'il y ait poussé, plus ou moins indirectement, par la violence des prédications de quelques-uns de ses membres, moins enclins à calmer qu'à surexciter les haines religieuses, ce point ne peut être l'objet d'aucun doute. L'impartialité nous défend d'en dire davantage. A l'heure de l'action, le clergé lyonnais se tient à l'écart. Ne rien faire, ne rien empêcher; approuver ensuite le fait accompli, tel est son rôle.

Quant à Mandelot, nous croyons lui avoir rendu, dans le cours de ce récit, la justice à laquelle il a droit. Nous n'avons ni estime pour son caractère, ni sympathie d'aucun genre pour sa personne. Fin politique, mais âme vulgaire, il est, s'il est permis d'aller prendre aussi loin un terme de comparaison, de l'école de Ponce Pilate, sans nul souci de la justice et de la vérité; se préoccupant fort peu du sort des faibles, mais beaucoup de la faveur des grands; mettant au-dessus de tout son intérêt, montrant enfin le fond de son âme de courtisan dans cette honteuse demande d'une part dans les biens des victimes. Mais si peu que nous estimions Mandelot, nous ne croyons pas que la vérité permette de lui assigner le rôle et le renom d'un massacreur. Nous avons discuté et apprécié chacun de ses actes, et de cet examen impartial, il ressort que sa part dans les assassinats n'a point été aussi grande qu'on l'a prétendu; nous n'hésitons pas à le dire : il n'a été ni le promoteur, ni le complice de la Saint-Barthélemy

à Lyon. Son rôle se réduit à ceci : il a laissé, sans s'y opposer suffisamment, croître et déborder la fureur de ceux qui ne devaient reculer devant aucun excès. C'est là son vrai crime. Il n'a pas su, ou il n'a pas pu ensuite contenir le flot grandissant des passions sanguinaires, et quand ce flot a débordé, il n'y avait plus ni défense, ni force capable de le refouler.

Il faut enfin, dans une catastrophe de cette étendue et de cette conséquence, remonter plus haut que les meneurs, au-dessus des causes accidentelles et apparentes ; il faut observer le mouvement général des esprits, cette force cachée des principes et des tendances qui font aux hommes leur rôle et aux nations leurs destinées. Et c'est en se plaçant à ce point de vue élevé que l'on doit surtout apprécier et déplorer les lugubres événements que nous venons de retracer. La Saint-Barthélemy n'a pas été seulement le tombeau de beaucoup d'âmes fortes, croyantes et généreuses, perte déjà en elle-même irréparable pour un Etat à qui l'on ôte ainsi le meilleur de son sang ; mais elle a été aussi, et par-dessus tout, la ruine de cet esprit nouveau qui, depuis le commencement du XVIe siècle, animait notre patrie, la perte d'un avenir incalculable de progrès dans toutes les sphères. C'est ce jour-là qu'a été définitivement vaincu, étouffé, du moins pour longtemps en France, ce libéralisme fécond que le protestantisme portait dans son sein, sans s'en douter peut-être, et qui a placé si haut les nations où il a pu se développer sans entraves.

Cette conséquence désastreuse n'est pas moins sensible dans notre ville que dans l'ensemble du pays. Il ne faut que se rappeler l'histoire de Lyon à partir de cette époque néfaste, voir ses libertés intérieures affaiblies, sa vie municipale s'éteignant après les convulsions de la Ligue ; son activité intellectuelle et littéraire, si remarquable dans la première moitié du XVIe siècle, tombant dans une sorte de langueur. Cet esprit merveilleux d'entreprise qui lui faisait chercher et trouver dans toutes les industries nouvelles (imprimerie, soierie) une source féconde de travail et de richesses, semble paralysé :

sa prospérité décline de plus en plus, pour ne se relever que plus tard, avec le réveil de la tolérance. Mais qui peut dire ce que cette ville industrieuse et intellectuelle tout à la fois serait devenue sous l'impulsion du souffle créateur qui, de nos jours, emporte vers une prospérité sans limites les cités de l'ancien et du nouveau monde chez lesquelles domine un esprit vraiment libéral ?

Oui, pour notre cité, comme pour toute l'Europe chrétienne, le XVIe siècle a été, ainsi que l'a dit M. Guizot, l'âge critique. Et nous croyons faire preuve, non pas d'étroitesse religieuse, ni de préjugés surannés, mais au contraire d'un esprit sincèrement libéral et chrétien, en déplorant bien haut l'issue fatale dans notre France de cette crise mémorable, qui est une date glorieuse pour d'autres nations, et en menant deuil sur nos pieux ancêtres et sur cette société rajeunie dont ils étaient les prémices. Tout s'enchaîne dans l'histoire : nous subissons de nos jours, dans nos institutions politiques et dans nos mœurs nationales, les conséquences peut-être ineffaçables de cette intolérance aveugle qui, en 1572, étouffa dans le sang le principe unique de toute civilisation supérieure, dont le secret est dans ces deux mots : l'Evangile et la liberté.

PUYROCHE.

DOCUMENTS INÉDITS ET ORIGINAUX

LA BIBLE EN LANGUE BASQUE

DÉDICACE A JEANNE D'ALBRET (1)

22 avril 1571

A TRÈS-ILLUSTRE DAME JEANNE D'ALBRET, ROYNE DE NAVARRE
DAME SOUVERAINE DE BEARN, ETC.
SON TRÈS-HUMBLE ET TRÈS-OBÉISSANT SERVITEUR, JEAN DE LIÇARRAGUE
DE BRISCOUS, DÉSIRE GRACE ET PAIX EN JÉSUS-CHRIST

Madame, je seroye à bon droit blasmé de témérité de ce que vous estant comme incogneu, j'ay esté si hardi que de vous dédier ceste translation basque du Nouveau Testament, si pour le moins je n'amenoye quelque excuse de ceste mienne hardiesse. Entre les autres raisons qui m'ont induit à ce faire, cestes cy m'ont esmeu le plus, assavoir vostre très-renommée humanité et piété. Quant à l'humanité, encores que ma condition soit telle qu'il sembloit qu'elle ne deust jamais parvenir jusques à moi, toutes fois j'en ay senti infinis effects, mesmement en ce qu'il a pleu à Vostre Majesté m'ordonner gages et me faire entretenir en vostre pays de Bearn, m'ayant par ce moyen donné grande occasion et ouverture pour sortir des perplexitez d'esprit auxquelles j'estoye presque du tout plongé et de la captivité où j'estoye détenu, la souvenance de laquelle me fait encores dresser les cheveux en la teste. Quant à la piété elle a engendré une si grande révérence de vous ès cœurs des gens de bien que mesme ceux qui ne vous congnoissent point de face ne peuvent

(1) *Jesus Christ gure Jaunaren Testamentu Berria, Rochellan, Pierre Hautin, imprimiçale*, 1571. C'est à un exemplaire *rarissime* conservé dans la belle bibliothèque de M. Henri Lutteroth que nous empruntons cette dédicace, aussi honorable pour son auteur que pour la princesse à qui elle était adressée. Sur le traducteur de la Bible en langue basque, Jean de Liçarrague, sieur de Briscous, voir l'article de la *France protestante*. Liçarrague parlait également bien le béarnais, le français et le basque. Le président de Thou dit l'avoir entendu prêcher en ces trois langues, dans la même église où les catholiques célébraient l'office divin, sans que la différence de religion causât aucun trouble.

assez admirer vostre vertu pour les louanges qu'on vous donne à bon droit d'estre tant affectionnée à restablir les ruines du temple de Dieu, lequel ayant esté presque du tout abbatu et démoli, est réédifié par vostre moyen, et reprend son ancienne beauté qu'il a eue austrefois du temps des apostres. Pour le moins je puis mettre en avant votre pays de Bearn, lequel ayant esté autant farouche et rebelle à la Parole de Dieu qu'autre qu'on pourrait alleguer, neantmoins aujourd'huy par la Grâce de Dieu qui s'est servi de vostre zèle, prudence et magnanimité, est si bien apprivoisé que la Parole de Dieu est paisiblement et en grande édification preschée, et la discipline ecclésiastique deüement exercée. Mais quoy? ce n'est pas à moy d'entrer si avant au discours de vos louanges, de peur que la clarté d'icelles soit aucunement obscurcie par l'insuffisance de mon style. M'arrestant donc ici encores m'osé je promettre que ce qui a esté dit me pourra défendre contre quelques uns qui font profession de mesdire et blasmer mesme les plus droites et entières volontés; car y peut-il avoir petitesse de condition ou autre telle chose qui m'ait deu empescher de dédier une œuvre si difficile à une royne dont le sainct zèle et la piété sont tant recommandés par tout le monde? Si on réplique qu'un autre eust mieux fait cela que moy, je pourray faire servir à ma défense ce que dit un jour un nommé Pædaretus, lequel ayant failli à estre esleu au nombre des trois cens magistrats de la ville de Sparte, s'en retourna tout joyeux en sa maison, disant qu'il s'esjouissoit de ce qu'il s'estoit trouvé en la ville trois cens hommes meilleurs que luy. Aussy puis je bien dire que s'il se fust trouvé mille personnes qui m'eussent relevé de cette mienne peine, qui est plus grande qu'on ne penseroit point de prime face, j'en eusse esté autant joyeux que j'ay esté marri de ce qu'autre que moy ne s'est mis en avant pour commencer. De ceci pourront rendre tesmoignage ceux qui principalement m'ont incité à prendre ceste charge. Et afin que je die ce qui en est, encores que vos grandes vertus, Madame, et principalement celles desquelles j'ay parlé, et les exhortations véhémentes de Monsieur de Gramont (qui estoit pour lors vostre lieutenant général) ensemble les fréquentes sollicitations de Messieurs de Bessunce et de Meharin, et de quelques autres mes amis, ne fussent que trop suffisantes pour m'esmouvoir, toutesfois quand je considéroye que mesme de nostre temps tant de scavants personnages se sont em-

ployez à la traduction du Nouveau Testament, tant en latin, françois qu'en autres langues fort riches et usitées, et que depuis les mesmes traducteurs, et après eux les autres ont trouvé plusieurs choses à redire, tant au sens qu'au langage, me voyant moins que rien en comparaison d'eux, n'ayant que le seul zèle et désir de profiter, et craignant que l'effect ne peust répondre à ma volonté, je marrestoye tout court et peu s'en fallut que je ne désistasse entièrement, voyant mon entreprise d'autant plus grande que la langue en laquelle j'ay escrit est des plus stériles et diverses et du tout inusitée, pour le moins en traduction. Toutesfois m'asseurant que les Basques, entre toutes autres nations, n'estoyent point si barbares que de ne pouvoir recognoistre le Seigneur en leur langue, et voyant l'occasion qui se présentoit, espérant aussi qu'il y aurait de plus suffisans que moy qui tiendroyent la main à l'œuvre (comme il s'est trouvé quand par ordonnance du synode de vostre pays de Bearn, il a esté question de revoir et conférer la besoigne), m'appuyant après Dieu sur vostre authorité, accompagnée d'infinies vertus, à la fin je me suis résolu de faire ce qui serait en moy, et raporter de bon cœur ce qu'il a pleu à Dieu me donner pour l'édification de son Eglise. Mais encores ce qui me donna plus grande asseurance, fut l'espérance que j'eu que par ce moyen la pure Parole de Dieu auroit entrée et accroissement au pays des Basques, et que pour ce faire ceci vous serviroit d'une trompette par laquelle Dieu vous appelle pour faire la guerre à Satan en vostre royaume de Navarre, aussi bien que vous l'avez faite et continuez en tous les autres lieux de vostre domination. Au reste, quant à la diligence que j'ay prise et au fruict qu'elle peut apporter, les autres en jugeront ; je diray seulement ceci que me souvenant tousjours de l'exprès commandement de Dieu qui est de ne rien oster ni adjouster à sa parole, je l'ay fait le plus fidèlement qu'il m'a esté possible. Il reste que je supplie Vostre Majesté de prendre le tout en bonne part, regardant plus tost à la grandeur et dignité de l'œuvre qu'aux imperfections et à la petitesse du translateur. Cependant je prie Dieu, Madame, qu'il vous maintienne longuement pour se servir de vous à sa gloire et au salut de vos povres sujets, vous gouvernant en toutes choses par son Saint-Esprit, avec Monsieur et Madame vos heureux enfants. A La Rochelle, le vingt-deuxième d'Avril 1571.

LES ÉMIGRÉS DE LA ROCHELLE

—

RELATION DE LA FUITE DE BAUDOUIN DE LA BRUCHARDIÈRE ET DE SA FAMILLE

6 DÉCEMBRE 1686

La Rochelle, 22 avril 1869.

Monsieur,

Je ne suis ni protestant, ni l'un des abonnés de votre excellent *Bulletin;* mais, grâce à l'obligeance d'un ami, je le lis cependant souvent, et avec d'autant plus d'intérêt que, m'occupant depuis longues années de recherches historiques sur La Rochelle, ma ville natale, j'y trouve de nombreux et précieux renseignements sur les hommes et les choses objets de mes études : Rochelle et protestantisme ne sont-ils pas deux noms étroitement unis? Peut-être à mon tour pourrais-je vous fournir plus d'un document inédit qui intéresserait les lecteurs du *Bulletin.* Si l'offre vous agrée, je chercherai dans ma collection ceux qui pourraient le mieux convenir à votre recueil.

J'y venais de lire, il y a peu de jours (*Bull.,* XVII, 486), le récit aussi naïf que touchant de la fuite de La Rochelle, avec ses jeunes frères et sœurs, de Suzanne de Robillard (1), allant avec tant d'intrépidité et à travers mille périls chercher sur la terre étrangère un refuge contre les barbares persécutions des auteurs de la révocation de l'Edit de Nantes, quand je reçus d'un fils d'anciens réfugiés, M. Brunet de Rochebrune, major d'artillerie en retraite des Indes hollandaises, fixé à Nimègue, et auquel j'avais pu fournir de nombreux renseignements sur ses aïeux rochelais, la relation faite par l'un de ses parents de son départ de La Rochelle, un an avant celui de Suzanne Robillard, et dans des conditions analogues. Il me priait, si je le trouvais assez intéressant, de le faire publier dans un recueil s'occupant des réfugiés français. Je vous laisse juge de cette appréciation, en vous envoyant la copie que m'a adressée M. de Rochebrune. J'y ai corrigé trois noms propres, qui étaient accompagnés d'un signe de doute : le premier est celui de Thevenin (Pierre-Paul), écuyer, sieur des Glereaux, beau-frère de l'au-

(1) Elle était petite-fille de Josias de Robillard, écuyer, seigneur de Champagné (paroisse de Torcé en Saintonge), qui avait épousé à La Rochelle, au mois d'août 1639, Marie de Mazières, fille de Nathaniel de Mazières, écuyer, seigneur de Voutron et de la Cave, et sœur de Daniel de Mazières, médecin ordinaire du duc d'Orléans; mais qui n'était pas parente des deux pasteurs protestants, André Mazières ou de Mazières.

teur de la relation, qui avait épousé sa sœur, Anne Thevenin, morte en 1674. Il était fils de Paul Thevenin, écuyer, sieur des Glereaux, banquier, et l'un des directeurs de la chambre de la Compagnie des Indes orientales établie à La Rochelle, et d'Anne Bardet. M. Thevenin, marquis de Tanlay, premier président de la Cour des Monnaies, était issu de cette famille (1). Le nom de Glayeraut, qui suit le sien quelques lignes plus bas, n'est pas celui d'une autre personne, mais bien celui de son titre nobiliaire, et au lieu de : et de Glayeraut, il faut lire : Sr et De de G. Le nom du libraire rochelais établi à Amsterdam n'est pas Sauverie : il s'appelait Savouret, et était en même temps imprimeur, car il avait imprimé, en 1677, à La Rochelle, le *Mutus liber in quo tamen tota philosophia hermetica figuris hieroglyphicis depingitur.* Je n'ai pu deviner quel était le nom véritable des fugitifs que M. de Rochebrune appelle M. et Madame Guionnaut, nom certainement défiguré.

Quant à Frédéric Baudouin, écuyer, sieur de la Bruchardière, l'auteur de la relation, il était né à La Rochelle, le 29 juin 1645, et petit-fils de François Baudouin, écuyer, sieur de la Bruchardière et de l'Ouaille, conseiller au présidial et échevin de La Rochelle, celui que le médecin Poupard appelait *le grand luminaire de la littérature,* et le singulier et parfait ami de Bernard Palissy, qui a mis en tête de sa *Recepte véritable* les vers louangeurs qu'il en avait reçus (2). Après avoir perdu sa femme, Anne Thevenin, Frédéric Baudouin avait épousé en secondes noces Henriette Brunet, sa cousine, sœur de Paul Brunet, écuyer, sieur de Rochebrune, le capitaine des gardes du prince de Nassau dont il est question dans la relation, qui alla au-devant de sa sœur et de son beau-frère, et qui est le trisaïeul du major d'artillerie de Nimègue. Paul Brunet devint gentilhomme de la chambre et chambellan de la princesse d'Orange, colonel et commandant de la citadelle de Liége. Il épousa, le 19 mars 1695, la marquise Elisabeth Bouhers de Besnatre, dame d'honneur de la princesse d'Orange, d'une famille de réfugiés français. Leur quatrième fils, Jacques-Théodore, lieutenant-colonel au service des Provinces-Unies, épousa aussi la fille de réfugiés, Barbe-Judith Robert, et mourut en 1775, au fort Isabelle, dont il était le commandant, laissant sept enfants, dont Théodore B. de R., capitaine de ma-

(1) Etaient aussi de la même famille : Louise Thevenin, que François Tallemant, grand-père de Tallemant des Réaux, avait épousée en 1573, et Elisabeth Thevenin, mariée en 1630 avec le pasteur rochelais Philippe Vincent.

(2) Sa nièce, Madeleine Baudouin, épousa, en 1609, Jacques Tallemant, oncle de Tallemant des Réaux; et une de ses autres nièces, Marie Baudouin, se maria, en 1605, avec Alexandre Dexmier, écuyer, sieur d'Olbreuse, dont la fille Eléonore épousa le duc Guillaume de Brunswick-Zell, et fut mère de Sophie Dorothée, mariée à Louis de Brunswick-Hanovre, qui devint roi d'Angleterre.

rine pour l'amirauté d'Amsterdam, marié en 1771, à Catherine-Marie Rosembom, et décédé en 1777, à Texel. Le troisième enfant de Théodore, nommé Charles-Louis, fut, comme son père, capitaine de la marine royale des Pays-Bas; il épousa, en 1795, Eléon.-Gabr.-Adrienne Seyna, baronnelle de Dopff, fille du général baron de Dopff, et est mort à Breda, en 1851, laissant neuf enfants; le major d'artillerie est le troisième. Revenons au fugitif Frédéric Baudouin. Il fut nommé, en 1688, lieutenant de la garde du prince d'Orange. Il eut au moins dix enfants, dont j'ignore la destinée. Deux représentants des deux familles Baudouin et Brunet assistèrent, en 1789, à l'assemblée de la noblesse d'Aunis : Henri-Auguste Baudouin de la Noue, chevalier, sieur de la Noue, de Champ-Fleury et de la Maillolière, marié à Marie-Thérèse de Culant, fille de René-Alexandre, marquis de Culant, sieur de Ciré, Sainte-Mesme, le Mesnil, etc., et Guy-Marie-Joseph Brunet de Passy, chevalier, sieur de la Verdie, marié à Françoise Follet, et décédé à Mauzé, le 9 octobre 1794.

J'ai cru devoir vous donner ces longues notes généalogiques, pour vous montrer que les fugitifs rochelais de la relation n'étaient pas de pauvres et obscurs religionnaires. J'aurais pu remonter bien plus haut dans la généalogie de leurs ancêtres, mais j'ai pensé que c'était inutile; si vous en jugiez autrement, je suis tout prêt à compléter ces renseignements. Je possède sur nos plus notables familles rochelaises, dont un si grand nombre étaient protestantes, une grande quantité de notes généalogiques et biographiques. M. de Richemond, l'un des correspondants rochelais du *Bulletin*, m'a dit que vous vous proposiez de publier un supplément à la *France protestante*, et que vous aviez fait appel à tous ceux qui pourraient vous fournir des renseignements soit sur ceux dont elle a donné la biographie, soit sur de nouveaux personnages de la religion qui y auraient été omis. Je vais tâcher de me la procurer, et serais heureux si je pouvais vous adresser quelques notes rectificatives ou complémentaires.

Veuillez excuser, Monsieur, la longueur de cette lettre, et agréer l'expression des sentiments de haute considération de l'un de vos lecteurs.

L. Jourdan,
Juge d'instruction.

M. de la Costa, chez lequel se retira Frédéric Baudouin, ne serait-il pas l'ancien pasteur de Tonneins, de Costa?

Le 21 octobre 1686, un lundy au soir, nous embarquâmes avec Monsieur Thevenin et Mesdemoiselles ses filles, près de la porte de saint Nicollas, vis-à-vis du premier moulin qui touche la falaise, et

le 22 du mardy, à sept heures du matin, nous mîmes à la voile d'un vent de nord-est et mouillâmes à la portée du pistolet de la courvette qui était dans la fosse de la digue du fossé du pont Neuf. Le capitaine de la ditte courvette, accompagné de ses soldats, nous visitèrent, laquelle visite dura environ trois quars d'heure. Nous étions dans la cache du vaisseau anglais de 25 à 30 tonneaux, le nombre de douze, mon enfant compris de l'aage de trois ans et demy, et de ce nombre étaient Monsieur et Madame Thevenin et de Glayeraut et une de leurs cousines, Mademoiselle de Beauchamp, Monsieur et Madame Guionnaut et leur garçon; Madame Savouret (*sic*), femme de Monsieur Sauverie, libraire, lors établi à Amsterdam; ma servante, ma femme et moy. La cache dudit vaisseau était entre la chambre du mousse qui s'appelait Spriet et le mat, et l'on y entrait par dessous du lit d'un matelot. Pendant la visite mon enfant se mit à vomir; ma femme qui l'avait sur ses genoux luy mit son mouchouer sur la bouche et Dieu voulut qu'il ne jetta pas un seul cry, Cela fait nous levasmes l'ancre et d'un vent du nord-est nous fîmes environ cinquante lieues; le mercredy le vent ne fut pas si favorable; mais le jeudi et vendredi nous eûmes calme; le vendredi au soir le vent bon. Nous entrâmes dans la Manche, et le dimanche à trois heures après midy, qui fut le 27 du mois, nous entrasmes dans le havre de Plemius (Plymouth) environ sur les cinq heures. Nous avons séjourné jusqu'à mercredy que nous partismes pour Exeter et y arrivasmes jeudy au soir trentième du mois. Nous y avons demeuré jusqu'au mardy matin, cinq du mois de novembre que nous prismes le carosse pour Londre, et y arrivasmes le samedy 9 dudit moys, et demeuré là neuf jours, et fûmes coucher au carosse d'Arouit (Harwich). Le 18 et le 19, mardy matin, nous partîmes pour Arouit et y arrivasmes le 20 du mercredy au soir. Le jeudi, à trois heures du matin nous nous embarquasmes pour venir à la Brille (Brielle). Nous fismes ce jour-là environ quatre lieues et mouillasmes devant une ville appellée Eurefeld (?), et le soir le temps fort épais, nous feismes course la nuit à pleine voile, ne sachant où nous étions. Le vendredi nous eûmes tourmante de vent tout le jour qui fut le 22 et croyons périr à tous moments. Le soir venu elle augmenta, et sur les dix heures de nuit, ne pouvant tenir les voiles par un vent sud-est, l'air noir, nous couchasmes sur le minuit après nous estre dit adieu et recommandé à sa grâce, nous

résignant à sa volonté. La force du vent et la mer extraordinairement agitée enleva notre vaisseau et nous apporta à un quart de lieue de Squevelin (Schveningue) sur les quatre heures du matin du samedy 23 et touchasmes deux fois; à la dernière nous demeurasmes près de deux lieues durant; ce fut dans ce moment que nous croyons mourir. La mer emplissait nostre vaisseau d'une grande force. Je fis monter tous les passagers en haut, car en moins d'une heure le vaisseau fut plein d'eau. J'aidé aux matelots à jetter le bateau à l'eau, et l'ayant mis le maistre et les matelots descendirent dedans, nous laissant seuls. Il y eut un Français, M. Barbier, d'Olléron, qui se jeta heureusement dedans. A terre ces misérables laissèrent aller leur batteau à la dérive et le dit sieur Barbier fut chercher du secours à Squevelin. En fin après avoir demeuré près de quatre heures, croyant toujours que le vaisseau ne se fendît par l'agitation de la tempeste, Dieu nous envoya du secours par des matelots hollandais qui nous sauvèrent le samedy 23, entre huit et neuf heures; et perdismes touttes nos hardes par le vol des matelots la nuit du samedi au dimanche, et couchasmes cette nuit à Squevelin, et le dimanche matin Monsieur de Rochebrune, capitaine des gardes de Son Altesse Monsieur le Prince de Nassau, nous vint chercher de La Haye, et le lundy au soir 24, nous prismes le batteau de nuit pour Amsterdam, avec Monsieur de la Costa qui nous était venu chercher. Ma femme et moy y demeurasmes jusqu'au samedy trente du moys, et le soir nous prismes le batteau de sloop (Slooten) pour venir chez Monsieur de la Costa à Balx (Balk). Nous couchasmes à Sloop le dimanche au soir, dernier du moys et le lundi matin premier décembre arrivasmes à Balk; voilà un récit fidelle de ma sortie de La Rochelle de laquelle je dois louer Dieu tous les jours de ma vie.

BAUDOUIN LA BRUCHARDIÈRE.

A Balx en Frise, ce 6 décembre 1686. Nouveau stille.

LES PROTESTANTS SOUS LOUIS XV

—

MÉMOIRE

LU ET APPROUVÉ AU CONSEIL, POUR SERVIR D'INSTRUCTION A M. LE MARÉCHAL DE THOMOND, DANS LA CONDUITE QU'IL DOIT TENIR A L'ÉGARD DES PROTESTANTS DU LANGUEDOC

7 JANVIER 1758

Le Mémoire suivant caractérise à merveille la politique de Louis XV, hésitant entre une demi-tolérance et la persécution dont l'impuissance n'était que trop démontrée. Le choix de Charles O'Brien, comte de Thomond, pair d'Irlande, et lord Jacobite, pour gouverner une province toute peuplée de protestants, semble déjà un anachronisme dans cette seconde moitié du XVIIIe siècle, qui verra l'intolérance produire ses derniers excès. Honneur au marquis de Mirepoix, qui sut le premier inaugurer une politique plus humaine en Languedoc!

L'état de la religion protestante est à peu près le même en Languedoc qu'en Guyenne. Ainsi il est inutile de l'expliquer à M. le maréchal de Thomond, et il ne s'agit que de l'instruire des moyens qui ont été employés depuis quelque temps pour contenir les religionnaires dans la première de ces Provinces.

C'est au commencement de la dernière guerre que les assemblées se sont tenues plus ouvertement, et qu'elles sont devenues plus nombreuses et plus fréquentes. On a vu plus de ministres et ils se sont montrés avec plus d'audace. Ils ont fait une multitude infinie de mariages et de baptêmes.

Le défaut de troupes dans la Province n'a point permis de réprimer ces désordres par la force, mais toutes les autres ressources de l'autorité ont été épuisées. Il y a eu des procédures, des décrets, des emprisonnements, des condamnations aux galères. Un ministre a été pendu. Il a été imposé et levé des amendes sur les arrondissemens où il s'était tenu des assemblées.

Ces rigueurs ont néanmoins été tempérées à propos. On a fermé les yeux sur beaucoup de contraventions; on a laissé des procédures sans suite et des décrets sans exécution. Enfin on a tenu une con-

duite mêlée de douceur et de fermeté qui a suffi pour bannir l'idée de la tolérance, et qui, sans remédier aux maux établis, a du moins empêché qu'ils ne s'accrussent, et que les religionnaires excités ou par l'impunité ou par le désespoir ne se portassent à des extrémités fâcheuses.

Ce procédé a réussi durant tout le temps de la dernière guerre (1). On prenait des mesures pour rétablir l'ordre pendant la paix, lorsqu'elle a été troublée de nouveau.

M. le maréchal de Richelieu, et M. de Moncan et de Saint-Priest ont repris leur premier plan de conduite; mais M. le maréchal de Mirepoix en a adopté un différent, lorsqu'il a eu succédé à M. de Richelieu.

Il a pensé que la bonté et la confiance rendroient les protestants plus soumis aux ordonnances. Dans cette vue, il a établi une correspondance avec les principaux de Nismes et avec des ministres modérés, et il leur a proposé des conditions.

Celles auxquelles ils ont souscrit ont été de ne tolérer dans la Province aucun émissaire étranger, ni aucun ministre qui ne fût né en Languedoc, et de ne souffrir parmi eux aucun esprit factieux ou violent.

Il leur avoit demandé de tenir des assemblées moins nombreuses et moins fréquentes, de les interdire absolument aux gens principaux, et de ne les tenir qu'avec précaution et dans des lieux écartés.

Les ministres et anciens ont prétendu qu'ils ne pourroient y réussir qu'avec le temps; que dans chaque communauté protestante il y avoit un consistoire établi, qui, de concert avec le ministre, dirigeoit les affaires de la communauté relatives à la Religion; et que c'étoient ces consistoires qui conduisoient immédiatement les peuples; qu'ils n'étoient composés que de gens du peuple, parce que les principaux n'osoient y entrer par la crainte de se perdre : mais que si on les rassuroit assez pour qu'ils y entrassent, alors ils enlèveroient aux ministres le crédit qu'ils y avoient, et ils s'en serviroient pour modérer et contenir le peuple.

M. de Mirepoix a senti le danger qu'il pouvoit y avoir de composer des consistoires de notables. Cependant il croyoit pouvoir le

(1) La guerre de la Succession d'Autriche, terminée en 1748, par le traité d'Aix-la-Chapelle. La guerre de sept Ans venait de commencer.

prévenir, en exigeant que personne ne fût admis dans les consistoires sans son aveu.

Il avoit aussi formé le dessein de gagner les ministres parmi lesquels il pensoit qu'il n'y avoit pas d'esprits turbulens ; et il comptoit avec un fonds de 3,000 livres par an pouvoir gratifier ceux dont il seroit le plus content.

Tel étoit le plan qu'il comptoit suivre, quand il est retourné en dernier lieu dans la Province.

Prévenu de ce système, il avoit toujours pallié depuis qu'il commandoit dans la Province ; et quand il s'étoit tenu des assemblées, ou il n'y avoit pas eu de procédures, ou il n'y avoit pas eu de jugemens. ou les amendes prononcées n'avoient pas été levées.

Depuis sa mort (1), et sur la fin du mois de septembre dernier, il s'est tenu une assemblée nombreuse dans le territoire de Puylaurens. Le subdélégué de M. l'intendant a cru devoir la constater à cause de sa publicité ; mais M. l'intendant n'a sçu s'il devait condamner l'arrondissement à une amende, et il a demandé des ordres.

On lui a répondu de prononcer l'amende ; cette condamnation particulière pouvant servir à contenir, et étant incapable de déranger les vues que l'on pourroit former pour l'avenir. On doute fort qu'il soit à propos de suivre celles de M. le maréchal de Mirepoix. Elles paroissent inutiles dans leur objet, peu convenables à la dignité du roy, dangereuses pour son autorité, et enfin contraires au système établi par rapport à la Religion.

Une expérience constante a fait connoître la mauvaise foi des religionnaires et de leurs ministres, et il ne faut pas se flatter qu'ils tiennent les promesses qu'ils pourront faire, et qu'ils feront toujours volontiers pour jouir des avantages qu'on leur promet et réciproquement. M. le maréchal de Mirepoix, comme on l'a déjà dit, les a traités fort favorablement pendant qu'il a commandé, et il avoit déjà formé avec eux des engagemens qu'ils n'ont pas tenus, puisque les désordres ont continué d'être les mêmes. Mais à supposer de la fidélité chez les ministres, il semble qu'on ne peut entreprendre de la mettre à l'épreuve, sans blesser la dignité du roi.

En effet MM. les commandans et intendans ont bien dans tous

(1) Le maréchal de Mirepoix mourut en 1757, à Montpellier. Les conseils de la maréchale sa femme, personne tolérante, distinguée, amie de la reine Leczinska, ne furent pas sans doute sans influence sur sa conduite.

les temps entretenu correspondance avec quelques ministres qu'ils avoient gagnés, et par le moyen desquels ils connaissoient et dirigeoient même, autant qu'il étoit possible, les démarches des religionnaires. Mais ces correspondances étoient secrètes; et d'ailleurs les commandants et intendants agissoient, ou paroissoient agir de leur chef.

Ici au contraire, M. le commandant est en relation avec les principaux ministres et protestans. Ce n'est pas une liaison secrète et indirecte, mais un véritable traité qu'il fait avec des gens proscrits et sujets à la peine de mort. Et ce traité est trop important pour qu'il puisse jamais être censé avoir été fait sans l'aveu du roi qui doit même faire gratifier ceux des ministres qui l'exécuteront le mieux.

On ne pense point, comme M. de Mirepoix, qu'il n'y ait point de fanatiques et de brouillons parmi eux. Ils le sont par état : ou au moins ce sont des gens qui cherchent à dominer sur les peuples et à en tirer de l'argent. Il n'y a donc pas grand fonds à faire sur eux; et ils seront d'autant plus dangereux, qu'ils se verront recherchés et même autorisés de la part du roi.

Il ne seroit pas moins périlleux d'approuver les consistoires établis dans les communautés protestantes; et quand on se rendroit maîtres du choix de ceux qui devroient les composer, ce seroit toujours donner de la consistance à ces corps, qui animés par le faux esprit de religion, pourroient troubler l'Etat, surtout s'ils venoient à se réunir, soit par quelque mécontentement, soit par le désir d'obtenir quelque avantage, et particulièrement celui d'un culte libre et public que les protestants et surtout la populace regardent aujourd'hui plus que jamais comme indispensable de droit divin.

Enfin le système de M. de Mirepoix ne laisse plus de doute sur celui de la tolérance. Depuis plus de douze ans, les ministres cherchent à persuader aux peuples que le roi l'a accordée, et ce préjugé n'est pas détruit : mais il sera entièrement confirmé par les liaisons du commandant de la Province avec les ministres et les consistoires, et en particulier par l'influence connue qu'il aura sur le choix des membres de ces assemblées.

A ces inconvéniens il s'en joindrait deux autres : le premier que si on toléroit en Languedoc des assemblées à la vérité moins nombreuses, moins fréquentes et moins voisines des villes, il seroit in-

conséquent et même injuste de les empêcher par tout ailleurs, et de punir ceux qui les auroient tenues ou qui y auroient assisté. Le second inconvénient est que MM. les évêques de Languedoc se plaindroient fort vivement de l'abandon que le roi paroitroit faire de la religion.

Mais si le plan de conduite adopté par M. le maréchal de Mirepoix semble pécher du côté de l'indulgence, il paroit que celui qui a été suivi en Guyenne par le maréchal de Thomond pèche du côté opposé, du moins à en juger par deux ordonnances qu'il a rendues depuis peu.

Par la 1re du 18 septembre, il défend le port d'armes à toutes personnes autres que les gentilshommes, officiers de justices royales et de guerre : il leur enjoint de remettre dans huitaine aux hôtels de villes les armes qu'ils ont, et ordonne aux maréchaussées de désarmer les contrevenans.

La 2e ordonnance du 12 octobre dernier défend à toutes personnes de s'attrouper et de s'assembler, même sous peine de mort contre ceux qui assisteront en armes aux dites assemblées. Elle défend à tous habitans de se trouver ensemble en plus grand nombre que celui de cinq, non-seulement dans les endroits suspects, mais même dans les chemins. La même ordonnance porte qu'attendu que le délai de huitaine fixé par celle du 18 septembre, est expiré, sans que la remise des armes ait été faite exactement, les maréchaussées renforcées de troupes iront et visiteront partout, arrêteront les contrevenants et leur feront payer l'amende.

On peut dire en faveur de ces deux ordonnances qu'elles sont conformes à celles du royaume, et que regardant également les catholiques et les protestans, elles ne peuvent fournir à ceux-ci une juste occasion de plaintes. Mais on pense qu'elles ont été données dans des circonstances peu convenables, et que leur généralité même produit le mauvais effet d'allarmer et d'indisposer les catholiques, sans faire prendre le change aux protestans.

Il est aisé de se représenter le trouble que cause dans une province le transport des maréchaussées soutenues de troupes dans toutes les villes et villages, et la perquisition qui se fait à main armée dans toutes les maisons indistinctement. Il n'est pas moins facile de sentir les suites fâcheuses que pourroit avoir un pareil coup d'autorité dans un temps de guerre.

On est instruit que les catholiques se plaignent d'une rigueur qui n'a pas été exercée contre eux dans le temps même des Camisards, et qui s'étend jusques sur les employés des fermes. Ils se plaignent de la défiance qu'on leur marque, et de la sûreté qu'on leur ôte, dans le cas où les protestans se porteroient à quelques excès.

Quant aux protestans, ils peuvent se persuader qu'on les craint; et s'ils ont de mauvais desseins, ou même s'ils prennent l'allarme, ils sauront bien soustraire ces armes qu'ils ont, ou s'en procurer d'autres.

La manière d'exécuter l'ordonnance peut être encore plus dangereuse que l'ordonnance même. Il est inévitable que les maréchaussées n'agissent avec trop d'ardeur, la moitié des amendes devant tourner à leur profit.

Durant la dernière guerre on proposa de faire un désarmement en Languedoc, et cette idée fut rejetée par les considérations cidessus, et par celle de l'inutilité de différents désarmemens qui avoient déjà été faits.

L'ordonnance concernant les assemblées, a révolté encore davantage les esprits. Elle condamne et ne définit rien. On juge seulement que cinq personnes composent un attroupement ou assemblée; et on laisse entendre que cinq commerçans qui se trouveront en route ensemble, et qui resteront quelque temps arrêtés sur le chemin, peuvent être regardés comme une assemblée.

En 1754 les religionnaires de Languedoc, craignant de s'assembler dans la campagne, prirent le parti de former de petites assemblées dans des maisons, des métairies et des granges. M. le maréchal de Richelieu demanda des instructions à ce sujet, et particulièrement ce qui pourrait être considéré comme assemblée.

Le roi décida que c'étoit cette quantité de monde qui ne se trouve jamais dans les maisons les plus fréquentées, excepté dans les cas de fête ou de cérémonie : qu'il pourroit bien arriver que les habitans d'une maison s'y rassemblassent en famille, et même avec quelques amis, pour y remplir quelques pratiques de la religion prétendue réformée, et qu'il seroit hors de propos d'aller les troubler sur de simples soupçons, lorsqu'ils sauveroient les apparences, et qu'ils n'auroient avec eux ni ministre ni prédicant; mais qu'excepté des occasions de mariage ou autres semblables, on ne trou-

vera jamais cinquante, ni à plus forte raison cent ou deux cents personnes dans un lieu particulier. Que Sa Majesté pensoit donc qu'il y avoit lieu de sévir toutes les fois que l'on trouveroit pareille ou plus grande quantité de protestans rassemblés sans motif connu, et n'ayant pour la plupart d'autre relation entr'eux que celle de la conformité de religion.

Il paroit donc à propos que M. le maréchal de Thomond ne donne pas en Languedoc les deux ordonnances qu'il a fait publier en Guyenne; et il semble également convenable de lui recommander de ne donner à l'avenir aucune ordonnance générale sur le fait de la religion, sans s'être assuré des intentions du roi, et même sans que le projet en ait été vu par Sa Majesté.

La conduite qu'il doit tenir à l'égard des religionnaires paroit devoir être tempérée de fermeté et de condescendance. Il faut contenir et ne pas révolter, user de l'autorité sans la compromettre, dissimuler à propos, plus menacer que punir, en un mot, recourir aux moyens que l'on a employés durant la dernière guerre, et dont le succès a justifié la sagesse. M. le maréchal de Thomond ne sauroit trop consulter M. de Moncan et M. de Saint-Priest dont la prudence et l'expérience sont reconnues (1).

(*Arch. de l'Empire.* K. 1283.)

(1) On lit en tête du Mémoire : « Envoyé à M. le maréchal de Thomond, le 7 janvier 1758, *avec le changement transcrit en marge de la dernière page.* Ces mots s'appliquent à l'avant-dernier paragraphe, substitué à un autre, où le blâme était plus explicitement exprimé. Ajoutons, pour être juste, avec l'historien des Eglises du Désert, M. Ch. Coquerel (t. II, p. 257), que le gouvernement du rejeton des anciens rois d'Irlande ne laissa pas de trop pénibles souvenirs aux protestants du midi de la France. Ici encore on aime à signaler l'heureuse influence d'une femme, Septimanie O'Brien, Mademoiselle de Thomond, duchesse de Choiseul-Praslin.

BIBLIOGRAPHIE

Histoire des princes de Condé, pendant les XVIe et XVIIe siècles, par M. le duc d'Aumale.

« Le XVIe siècle est le siècle des grands caractères comme l'âge suivant est celui des belles âmes et des beaux génies. » Ainsi s'exprime, dès le début, le noble écrivain signalant en traits aussi heureux qu'expressifs, le contraste entre les hommes éminents des deux époques dont il va retracer l'histoire : « d'une part l'indépendance des esprits, l'originalité des conceptions, l'exécution prompte et hardie des résolutions extrêmes, l'audace dans le crime ou l'héroïsme dans la vertu ; de l'autre le génie mâle et noble, mais régulier, contenu des contemporains du grand roi. Les figures historiques, dans la première époque, présentent chacune leur type à part ; dans la seconde elles ont comme un air de famille, et l'on pourrait presque dire qu'elles semblent jetées dans un même moule.... Le grand Condé marque la transition entre les deux âges. S'il visa haut d'abord, s'il tenta de jouer le rôle tout personnel des capitaines de l'âge précédent, il termina ses jours au milieu de cette société disciplinée, uniforme, qui certes ouvrait la carrière à de nobles ambitions, où l'on pouvait trouver la gloire d'un Turenne et d'un Colbert, mais où l'on ne pouvait plus rêver la fortune de Wallenstein, ni celle de Richelieu. »

Ces considérations, d'une si frappante justesse, ouvrent dignement un livre dans lequel revivront deux époques également mémorables de notre histoire. Si l'on ose hasarder ici une conjecture, il semble que l'historien des Condés a dû se sentir tout d'abord attiré par le vainqueur de Rocroy et de Fribourg, « par cet autre Alexandre » qui a reçu des mains de Bossuet une seconde immortalité. L'héroïsme est contagieux, comme l'éloquence qui en célèbre le souvenir, et quand on a tenu, ne fût-ce qu'un jour, l'épée de la patrie, on sait mieux retracer ses grandeurs et ses gloires. C'est la consolation de l'exil, et la revanche contre des infortunes imméritées. Le XVIe siècle n'a donc paru à l'historien que la pré-

face obligée d'un livre qui résumerait les splendeurs du grand règne, avant l'ère des fautes si cruellement expiées qui en ont marqué le déclin. Mais le siècle de la Réforme et des guerres de religion, des Guises et de Coligny, de l'Hospital et de Henri IV, a aussi son attrait, et le premier des Condés, le héros de Dreux et de Saint-Denis, réclamait une étude approfondie. Henri, son fils, le cousin du Béarnais, mérite aussi l'attention, si le courage et la dignité de l'âme aux prises avec une ingrate destinée ont droit au respect de la postérité. Il n'est pas jusqu'aux mésaventures conjugales du troisième Condé fuyant avec sa jeune épouse à Bruxelles, qui ne montrent les petites choses si souvent mêlées aux grandes, dans la trame des événements les plus glorieux. Par un privilége exceptionnel l'historien des Condés avait sous la main les plus précieux documents accumulés dans ses royales archives, et complétés par d'habiles emprunts aux principales bibliothèques de l'Europe. On comprend tout l'attrait d'un récit dont le tissu, non moins brillant que solide, trouve sa justification dans de volumineux appendices à l'adresse des érudits. Si comme on l'a dit quelquefois, les matériaux de l'historien sont, pour les juges délicats, la meilleure des histoires, l'auteur n'a rien épargné pour leur donner satisfaction. Il peut dire à un double titre : *Cecy est un livre de bonne foy.*

Il n'est pas hors de propos d'énumérer ici les sources mises à contribution pour le recueil de pièces justificatives qui termine chacun des deux volumes offerts au public par M. le duc d'Aumale. Citons d'abord ces dépêches si instructives tirées du *State-paper-Office*, où les vues secrètes des partis sont révélées par des hommes tels que Cecil, Sidney, Smith, Trockmorton, ces habiles agents d'Elisabeth exploitant les troubles du continent; où le protestantisme français cherchant, hélas! un appui à l'étranger contre la plus intolérable oppression, a pour organes Condé, les Châtillons, Henri de Navarre. Signalons ensuite ces riches extraits de la correspondance de M. de Gordes, lieutenant du roi en Dauphiné de 1562 à 1576, c'est-à-dire pendant la crise de la guerre religieuse sur un de ses théâtres les plus importants. De remarquables pièces tirées de Genève, de Berne et de Gotha, montrent l'action de Calvin et de Bèze s'exerçant au profit de la cause évangélique, tantôt par des conseils, tantôt par des censures, où éclate l'austère esprit de la

Réforme. Les fragilités du premier des Condés ne sont que trop attestées par les fragments de sa correspondance avec Isabelle de Limeuil tirés des collections de Paris et de Simancas. Les papiers de Bruxelles éclairent d'un jour nouveau l'enlèvement de Charlotte de Montmorency, et les nombreuses dépêches échangées sur ce sujet témoignent de la gravité d'un incident où il serait cependant puéril de rechercher la cause des armements de Henri IV. Dans le beau portrait qu'il a tracé de ce prince, l'auteur a su mêler dans une juste proportion le blâme et l'éloge : « Ce n'était pas, dit-il avec une haute raison, comme un paladin que Henri IV allait faire la guerre. C'était en grand capitaine et en grand roi. Nul caprice amoureux n'a inspiré ni modifié ses plans. Quand on étudie le détail et la perfection de ses préparatifs militaires, l'ensemble et la profondeur de ses combinaisons; quand on analyse les ressources qu'il avait accumulées, les alliances qu'il s'était assurées de longue main, quand on contemple enfin la situation de la France et de l'Europe, il faut bien déchirer le roman de chevalerie qu'on a voulu attribuer à cet esprit très-peu romanesque. »

L'intérêt principal du livre de M. le duc d'Aumale est pour nous dans le drame politique et militaire qui s'ouvre à la mort de François II, et où Louis de Bourbon joue un si grand rôle. La Réforme n'est pas pour lui comme pour Coligny, d'Andelot et Jeanne d'Albret une affaire de conscience, une de ces convictions austères qui impriment leur cachet à toute une vie. C'est une glorieuse aventure où le poussent les instincts les plus généreux et les calculs les plus habiles; une cause qui se confond avec les intérêts de son ambition et les susceptibilités de son honneur, et pour laquelle il saura mourir : *Pro Deo et patria dulce periculum!* Ce mot rachète bien des faiblesses. Le capitaine muet de la conjuration d'Amboise devient donc, sous l'impulsion des circonstances, le chef avoué d'un parti dont Coligny est l'âme. Mais quel contraste entre ces deux hommes unis sous un même drapeau et si peu faits pour s'entendre! L'un représentant les grâces légères de l'esprit français, mêlant la politique à l'amour, les galanteries à la religion, et ne désarmant la sévérité des ministres que par sa bouillante ardeur et son héroïque attitude sur les champs de bataille; l'autre aussi rigide dans sa vie que ferme dans sa croyance, non moins lent à se résoudre que persévérant dans ses desseins, et supérieur à la fortune qui le grandit par les

revers comme d'autres par la victoire. Le portrait qu'a tracé du premier M. le duc d'Aumale, est d'une touche vive, heureuse, qui rappelle les plus purs modèles, et l'on souscrit volontiers aux éloges que tempèrent de si justes réserves.

L'auteur est-il aussi juste pour Coligny? on n'oserait l'affirmer. Il semble même, en dépit de son équité naturelle, céder parfois à un sentiment de prévention contre l'homme dont la mémoire glorifiée par d'éminents historiens, français et étrangers, deviendra toujours plus l'objet d'un culte pour la patrie. S'il est une grande page dans l'histoire nationale, c'est le tableau des luttes et des perplexités qui assaillirent l'amiral au moment de s'engager dans la guerre civile. Ici ce n'est pas seulement la vision de l'historien prêtant à une poétique réminiscence une sorte de réalité, et montrant aux yeux de Condé la patrie éplorée :

Ingens visa duci patriæ trepidantis imago.

Ce sont les angoisses les plus réelles, les plus authentiques, attestées par un contemporain digne de foi, en un récit qui n'a pas son égal dans Plutarque. C'est le dialogue de Coligny avec une femme bien digne de le comprendre, Charlotte de Laval, qui, d'une main ferme et d'une âme forte, lui montre la route funèbre où il doit entrer pour ne pas laisser plus longtemps impuni le meurtre de ses frères. La relation de d'Aubigné ne suffit-elle pas à expliquer les lenteurs de Coligny, mieux que « le secret dépit de se voir relégué au second rang, » et que de mesquines jalousies trop au-dessous de cette grande âme, incurablement triste de la guerre civile, et qui devait révéler par l'abnégation et le sacrifice un nouveau type de grandeur à notre pays (1)? Son attachement à la foi évangélique ne justifie-t-il pas mieux qu'un vain esprit d'opposition ses répugnances pour le traité d'Amboise, où Condé succombant à de vulgaires séductions, avait effacé d'un trait de plume les droits de la bourgeoisie calviniste garantis par l'édit de janvier? On aime à voir dans cette circonstance le gentilhomme chrétien se souvenir du pauvre, dont le droit n'est pas moins sacré que celui du riche,

(1) *Histoire des Princes de Condé*, t. I, p. 124. « La valeur de Coligny, dit ailleurs M. le duc d'Aumale, est au-dessus d'un soupçon de faiblesse; *mais son impatience de toute autorité, son caractère jaloux*, sont assez connus. » T. II, p. 74. On regrette de retrouver plus d'une fois sous la plume du noble écrivain une imputation aussi peu motivée.

et sa vive sortie contre les seigneurs n'est que trop justifiée par les nombreuses défections qui, bien avant la fin du siècle, devaient éclaircir les rangs de la noblesse réformée. Le peuple sut garder sa foi, et y demeurer fidèle dans les bons comme dans les mauvais jours (1).

L'impartialité, cette vertu si nécessaire à l'historien, n'est pas toujours facile à pratiquer, surtout quand il s'agit d'une de ces époques qui ont le privilége de passionner la postérité, et d'évoquer sans fin les débats les plus contradictoires. Tel est le seizième siècle si vivant encore pour nous, malgré la distance qui nous en sépare. On ne peut l'étudier sans sentir comme se réveiller en soi les passions mal éteintes des générations disparues, sans être du parti de Guise ou de Condé, ou, ce qui vaut mieux, de l'Hospital. C'est l'honneur de ce grand homme d'avoir prononcé le premier le mot de tolérance, et de l'avoir inscrit dans la loi en lui donnant pour commentaire ces belles maximes qui semblent inspirées à la fois par l'Evangile et la philosophie. Mais il avait compté sans les fureurs des partis surexcités par un long antagonisme, surtout sans l'audace d'une famille que l'on peut considérer comme le mauvais génie de la France, aux derniers jours des Valois. Le massacre de Vassy fut la réponse des Guises à l'édit réparateur de L'Hospital. Le mot d'*échauffourée*, appliqué à cet acte néfaste, étonne sous la plume d'un généreux historien toujours prêt à plaindre les victimes, à flétrir les bourreaux. L'admiration qu'il éprouve pour le vainqueur de Renty, pour le libérateur de Metz et de Calais, fait ici hésiter son jugement toujours si ferme et si élevé. Il ne peut croire à une préméditation, qui semble ressortir des faits eux-mêmes avec une irrésistible évidence (2).

(1) « Il est, dit M. le duc d'Aumale, peu de caractères parmi les plus fermes, peu d'esprits, parmi les plus justes et les plus habiles, que la pratique constante de l'opposition au pouvoir établi n'entraîne par moments à certains écarts démagogiques. Coligny n'échappait pas toujours aux fatales conséquences de son rôle, et son langage dans cette circonstance contrastait singulièrement avec ses habitudes et ses sentiments aristocratiques. » T. I, p. 227. Ces réflexions, d'un goût si moderne, peuvent-elles s'appliquer bien à la conduite de l'amiral? Condamné par le malheur des temps à l'opposition, nul ne se complut moins que lui à ce rôle. Il le fit bien voir, dès qu'il put traiter honorablement.

(2) « Guise, dit-il, partit de Joinville. C'est sur sa route qu'eut lieu l'échauffourée appelée le massacre de Vassy. Cette étincelle embrasa tout. » T. I, p. 118. Dans une note de la même page, l'auteur, adoptant la version la plus favorable au duc de Guise, déclare « qu'il est fort difficile de démêler la vérité sur le motif et le début de cette sanglante collision, au milieu des relations si nombreuses et si contradictoires dont elle a été l'objet. »

Le drame de Vassy a pour prologue la comédie de Saverne, si peu honorable pour deux de ses acteurs. Les Guises ont compris qu'il ne suffit pas d'exploiter les rivalités entre calvinistes et luthériens pour isoler les huguenots français avant de frapper sur eux un grand coup. Le meilleur moyen de les priver des secours de l'Allemagne, cette grande pépinière des reîtres, est de tromper les princes allemands en se montrant aussi luthériens qu'eux, et c'est le duc Christophe de Wurtemberg, le plus loyal des hommes, que l'on attire dans un piége tendu avec une habileté satanique. On a le récit de la conférence rédigé par le duc lui-même et conservé aux archives de Stuttgard (1). Le cardinal de Lorraine gémit sur la corruption de l'Eglise catholique, fait un sermon des plus édifiants, et n'a pas d'objections contre la confession d'Augsbourg: « J'ai lu, dit-il, Luther, Mélanchthon, Brentius et d'autres. J'accepte entièrement leurs doctrines, et je m'accorderai bien vite avec eux dans tout ce qui concerne la hiérarchie ecclésiastique. Mais il faut que je dissimule encore quelque temps afin d'en gagner plusieurs qui sont encore faibles dans la foi. » François de Guise n'est pas théologien; mais son langage n'est pas moins évangélique que celui de son frère, et il affirme par serment qu'il n'est pour rien dans la mort de ceux qu'on a condamnés pour cause de religion. Le duc Christophe prend Dieu à témoin de ces déclarations réitérées, et adjure ses hôtes, « de ne point persécuter les pauvres chrétiens de France. » Le cardinal et son frère lui donnent alors la main, en promettant sur leur foi de prince et sur le salut de leur âme « de ne poursuivre ni en public ni en secret les partisans de la nouvelle doctrine. — Dieu veuille, reprend le duc, vous maintenir dans ces sentiments, et vous confirmer dans ces intentions! »

Le premier acte de François de Guise rentrant en Lorraine après cette comédie sacrilége, qui dût coûter à la loyauté du soldat, est de faire pendre un pauvre ouvrier du village de Saint-Nicolas, dont tout le crime est d'avoir fait baptiser son enfant selon le rite réformé. A Joinville il retrouve sa mère, la fanatique Antoinette de Bourbon, en lutte avec les protestants de Vassy, ses voisins, dont elle ne peut souffrir les libres assemblées. Une lettre conservée par

(1) Ce document capital a été traduit par M. le pasteur Muntz, et publié dans le *Bulletin*, t. IV, p. 184. Il a été cité par M. Henri Martin, t. IX, p. 112, et a fourni à M. Michelet (*Guerres de religion*, p. 270) la matière d'un très-beau chapitre.

Bèze nous révèle les sentiments du fils à la veille de la catastrophe. Le 28 février 1562 Guise écrit à Lamotte-Gondrin, son lieutenant en Dauphiné : « S'il se fait par delà quelque assemblée notable où il y ait beaucoup de gens, il sera bon de se saisir du ministre et de le faire tout soudain pendre et estrangler... Car je ne pense point qu'on en puisse venir à bout aultrement (1). » N'est-ce pas là l'annonce de ce qui va se passer à Vassy? Rien de moins fortuit que le passage du duc dans ce bourg et que sa rencontre avec les huguenots. Il se détourne de son chemin pour aller à eux. Il arrive le dimanche, à l'heure du prêche, accompagné de plus de trois cents hommes armés jusqu'aux dents. Son dessein avoué par Davila, et confessé par lui-même au lit de mort, est de fouler aux pieds l'édit de janvier et de disperser l'assemblée par la force. On sait le reste! Des gens réunis sans armes pour prier, vieillards, femmes, enfants, ne peuvent opposer une résistance sérieuse. Soixante morts, d'innombrables blessés, voilà le bilan de cette lugubre journée. Le premier sentiment fut celui de l'horreur, même à Paris, jusqu'au sein du parlement peu suspect de partialité pour les réformés. Les présidents Séguier et de Harlay quittèrent leurs siéges le jour où le duc de Guise, tout sanglant encore du massacre, osa y porter une justification dérisoire. Le héros de Calais, dépouillé de tout prestige, ne parut ce jour-là, selon l'éloquente expression de M. Michelet, « que le héros du meurtre et de la guerre civile. » Le duc de Wurtemberg apprenant les exploits de son hôte, put écrire au bas de sa véridique narration : « Tu seras, ô Dieu, le vengeur du parjure, car cette cause est la tienne! »

Je devais indiquer sur un point important, d'où se dégage une redoutable responsabilité, le dissentiment qui me sépare de l'historien des Condés. Sans contester les talents militaires de François de Lorraine, sans nier sa gloire, je la considère comme fatale à la France, et je demeure convaincu que l'impartiale histoire se montrera toujours plus sévère pour une famille qui mit constamment son ambition bien au-dessus des intérêts de la patrie. En face de Coligny et de l'Hospital les Guises ne représentent, dans le grand mouvement qui emportait les esprits vers un avenir meilleur, que les passions aveugles et les haines irréconciliables du passé. On ne

(1) *Hist. ecclés.*, t. III, liv. XII. Un *post-scriptum* écrit au lendemain du massacre, ne contient que de froides railleries à l'adresse des victimes.

saurait trop le répéter : les adversaires de la monarchie au XVIe siècle n'étaient pas ceux qui, après vingt-cinq ans de persécutions patiemment supportées, ne demandaient qu'à prier Dieu, et à servir le roi en liberté de conscience; mais ceux qui, par une politique inhabile autant que cruelle, réduisirent une partie de la nation au désespoir, et rendirent la guerre civile inévitable.

J'ai hâte d'arriver à ces belles parties du livre de M. le duc d'Aumale où toute critique est désarmée, et où les épreuves de notre pays sont exposées avec un talent tout français, et un cœur plus français que le talent. Ici je n'ai que l'embarras du choix : expositions diplomatiques, récits militaires, esquisses de la vie privée, l'auteur déploie partout une rare supériorité, et l'élégance du style relève encore la noblesse des pensées, la fermeté des jugements. La narration de la bataille de Dreux est un chef-d'œuvre. On assiste aux émouvantes péripéties d'une action ou chaque parti put se croire victorieux à son tour, et où le champ de bataille ne demeura pas même au vainqueur. Le narrateur est ici plus qu'un historien. Il a connu les nobles émotions de la guerre, et pour bien raconter il n'a qu'à se souvenir. L'entraînante valeur du prince de Condé secondé par un habile mouvement de Coligny, a décidé du succès d'une première charge ; le centre des catholiques est en pleine déroute, leur chef est prisonnier, et la cavalerie protestante s'acharne à la poursuite des fuyards; mais les Suisses tiennent bon, et leur gros bataillon, percé, décimé, reste ferme à son poste : « Saluons en passant, s'écrie l'auteur, ces soldats héroïques, ces modèles de l'honneur et de la fermeté militaire, qui pendant plus de trois cents ans ont mêlé leur sang au nôtre sur tous les champs de bataille ! Bon nombre de ceux qui combattaient à Dreux pour les catholiques étaient protestants. Pas un ne déserte ou n'hésite, comme plus tard leurs fils nés dans une république devaient les derniers mourir pour la royauté qu'ils servaient. Un choc terrible a bouleversé leurs rangs. Dix-sept de leurs capitaines sont frappés à mort; tout fuit autour d'eux; pas un ne songe à fuir. Ils se rallient à la voix des officiers qui survivent, ramassent les tronçons sanglants de leurs piques, et s'avancent pour reprendre les huit pièces qui leur ont été enlevées. » L'héroïsme des Suisses empêche la déroute, et fait hésiter la victoire, qu'une charge impétueuse de Guise, qui s'est habilement réservé, va décider au profit des catholiques. Comme on félici-

tait l'amiral d'un premier succès : « Vous ne faites donc pas attention, dit-il, à ce gros nuage qui va fondre sur nous ! » Le nuage crève en effet ; les Allemands se débandent ; Condé roule sous son cheval qui s'abat, et tombe aux mains des ennemis. Tout semble perdu pour les protestants quand un beau retour offensif de l'amiral porte le désordre dans les troupes royales, et égalise presque les chances entre les deux armées. La nuit les sépare.

Admirable d'élan et de vigueur sur les champs de bataille, le prince de Condé n'est dans sa conduite privée que le plus fragile des hommes : « Jeune encore, dit son historien, sevré depuis trois ans de toute distraction, exposé après deux captivités, après tant d'épreuves, à toutes les séductions de la cour la plus corrompue du monde, il se livrait, sans frein, à tous les entraînements de sa nature ardente. Comment croire qu'il pût s'occuper sérieusement des intérêts de la religion, alors qu'il était sans cesse à la chasse, au jeu de paume, en y mettant une telle fougue que sa santé en fut souvent compromise ? Comment croire à la fermeté de sa foi, déjà et non sans raison réputée assez vacillante, quand on le voyait mêlé à toutes ces fêtes profanes, bals, tournois, spectacles, brillant entre tous par sa dextérité d'écuyer, ses grâces mondaines, son bon air, son « bel gigneto ; » entouré de l'escadron perfide des filles d'honneur de la reine mère, oubliant sa noble et fidèle épouse dans les bras de ces faciles beautés...

« En étalant ainsi publiquement l'irrégularité de ses mœurs, Condé ne violait pas seulement ces règles éternelles dont personne n'a le droit de s'affranchir, et dont la licence même des temps ne saurait excuser l'oubli. Il se montrait ingrat. Il devait au moins du respect et des égards à la femme dont le dévouement ne lui avait jamais fait défaut au milieu des circonstances les plus périlleuses. Eléonore de Roye était sortie épuisée d'Orléans ; sa santé, soutenue jusqu'alors par son courage, mais minée par tant d'émotions et de fatigues, ne put résister au chagrin que lui causait la conduite de son époux. Retirée dans ses terres, toujours malade des suites de l'accident qu'elle avait éprouvée au commencement de la guerre civile, elle fut encore atteinte de la petite vérole, qu'on ne put guérir complétement. Au bout de quelques mois son état ne laissait plus d'espoir. Condé, informé des périls qui la menaçaient, accourut enfin auprès d'elle ; son cœur n'était pas corrompu : devant ce lit

de douleur, il comprit et regretta ses fautes. S'il ne put réparer le mal qu'il avait fait, du moins l'émotion sincère qu'il témoigna, les soins assidus et affectueux qu'il prodigua à la mourante durent adoucir ses derniers moments. »

Ainsi se mêlent sous la plume habile de l'historien les beaux récits militaires, et les pages délicates, touchantes, qui en adoucissent la sévérité. Nul ne sait mieux que lui peindre les hommes dans les alternatives diverses de la fortune, les partis dans leurs vicissitudes, la cour avec ses intrigues, sans cesser de dérouler d'une main sûre le fil des événements généraux. Saint-Denis, Jarnac, Coutras, lui sont autant d'occasions de déployer les ressources d'un talent consommé. Les pages consacrées au dernier combat et à la mort de Condé ont quelque chose d'épique. On pourrait y relever peut-être un excès de sévérité pour Coligny; on aime mieux citer les lignes suivantes qui font tableau : « Demeuré presque seul, adossé à un arbre, un genou en terre, et privé de l'usage d'une jambe, Condé se défend encore; mais ses forces l'abandonnent, lorsqu'il aperçoit deux gentilshommes catholiques auxquels il avait rendu service, Saint-Jean et d'Argence; il les appelle, lève la visière de son casque, et leur tend ses gantelets. Les deux cavaliers mettent pied à terre, et jurent de risquer leur vie pour sauver la sienne; d'autres se joignent à eux et s'empressent d'assister le glorieux captif.

« Cependant la cavalerie royale continue la poursuite : les compagnies passent successivement auprès du groupe qui s'est formé autour de Condé. Bientôt celui-ci aperçoit les manteaux rouges des gardes de Monsieur. Il les montre du doigt; d'Argence le comprend : « Cachez-vous la figure, lui crie-t-il. — Ah! d'Argence, d'Argence, réplique le prince, tu ne me sauveras pas! » Puis, comme César, se couvrant le visage, il attendit la mort. L'infortuné ne connaissait que trop bien le caractère du duc d'Anjou, la haine dont il le poursuivait, et ses recommandations sanguinaires. Les gardes avaient passé outre, lorsque leur capitaine, Montesquiou, apprit le nom du prisonnier si entouré. « Tue! tue! mordioux! » s'écrie-t-il; puis, retournant brusquement son cheval, il revient au galop, et d'un coup de pistolet tiré par derrière il brise la tête du héros.

« Singulière destinée de cette illustre famille ! Le chef de la race,

le premier des Condés, tombe, déloyalement frappé dans une guerre civile, en combattant le roi. Et le dernier de ses descendants, après avoir lui aussi servi sous un drapeau qui, malheureusement, n'était pas celui de la France, devait mourir dans les fossés de Vincennes, victime d'un attentat que l'histoire a justement flétri. »

Plus triste encore semble le sort de Henri Ier de Bourbon, le second des Condés, mourant subitement, à l'âge de trente-six ans, des suites du poison versé par une épouse criminelle : « Peut-être fut-il plus sincèrement regretté des réformés que ne l'avait été son père, bien qu'il n'eût pas rendu à leur cause d'aussi éclatants services. Mais il avait épousé avec ardeur leurs passions, leurs préjugés, et c'est bien souvent ce dont les partis savent le plus de gré à ceux qui les suivent ou qui les dirigent. D'ailleurs il méritait leur respect par la sincérité de ses convictions religieuses. Il était austère dans ses mœurs, ferme dans ses principes... mais le discernement lui manquait en politique comme à la guerre. Il avait l'esprit étroit, médiocrement juste, et ne possédait pas « cette rare « partie du roy de Navarre d'estre présent à tout. » Il ne réusssit à presque aucune de ses entreprises ; sa vie privée et sa vie publique furent également malheureuses ; et cependant il avait un cœur loyal ; il était libéral, gracieux, éloquent comme son père, mais avec un peu de timidité que lui donnait « le défaut de l'oreille. » Peut-être dans une autre situation les qualités dont il était doué se fussent développées ; mais sa naissance comme son mérite le reléguait au second rang. Henri IV tient une telle place dans l'histoire que ceux qui y figurent à côté de lui sont singulièrement effacés. » Il y avait ici un écueil difficile à éviter. Le fol amour du monarque sexagénaire pour la belle Charlotte de Montmorency, épouse de son neveu, Henri II de Bourbon, est raconté avec une rare délicatesse par M. le duc d'Aumale, et heureusement relevé par le tableau de la France, telle que la laissait un règne trop court, marqué par tant de prospérités et couronné de si nobles desseins. Nous touchons déjà au quatrième des Condés, à celui que la France a nommé *le Grand*.

Ici commence pour l'historien une carrière nouvelle qu'il ne peut manquer de parcourir avec autant de succès que d'éclat. La vie du grand Condé, c'est une page rayonnante d'un grand siècle. C'est Rocroy, Fribourg, Nordlingue, Lens, avec les rapprochements

glorieux et les contrastes illustres que de tels noms rappellent à l'esprit. C'est aussi la Fronde, et l'alliance avec l'étranger, expiée aux Dunes, mais réparée plus tard par de patriotiques exploits et des conquêtes durables. C'est enfin le repos des derniers ans écoulés dans la magnifique retraite et les superbes allées que Louis de Bourbon aimait à parcourir, « au bruit de tant de jets d'eau qui ne se taisaient ni jour ni nuit. » Sans oublier la distance qui sépare l'histoire du panégyrique, l'auteur saura peindre son héros tel qu'il fut, dans les camps comme dans les factions, à Chantilly comme à Versailles, aussi brusque dans ses saillies qu'impétueux dans ses victoires, et trouvant des interlocuteurs dignes de lui dans Corneille, Racine, Bourdaloue, Boileau. Il se rappellera l'admirable page où les règles de l'art militaire sont exposées si sûrement du haut de la chaire sacrée, et il mettra pour ainsi dire en action ce beau passage du Discours de Bossuet, où le génie de l'éloquence semble lutter avec celui de la guerre : « Dans le feu, dans le choc, dans l'ébranlement, on voit naître tout à coup je ne sais quoi de si net, de si posé, de si vif, de si ardent, de si doux, de si agréable pour les siens, de si hautain et de si menaçant pour les ennemis, qu'on ne sait d'où lui peut venir ce mélange de qualités si contraires. » C'est à l'historien de justifier ici l'orateur, tout en ramenant, comme c'est son droit, une figure glorifiée à des proportions plus humaines. Le demi-dieu de Bossuet ne perdra-t-il rien de son prestige dans les pages véridiques et sincères consacrées à ses derniers jours ? Le héros ne sera-t-il pas un peu amoindri par le courtisan ? Attendons la fin d'un beau livre qui promet plus d'une piquante révélation, et qui augmentera le lustre historique de notre temps, dût-il dissiper quelques illusions, et faire regretter dans le siècle des belles âmes et des beaux génies le siècle des grands caractères.

Jules Bonnet.

Essai sur l'Histoire des Eglises réformées de Bretagne (1535-1808), par B. Vaurigaud, pasteur de l'Eglise réformée de Nantes.

PROSPECTUS (1)

Tel est le titre d'un ouvrage, qui formera 3 volumes in-8°, de 400 pages chacun. Cet ouvrage est le fruit d'un travail de vingt années, pendant lesquelles tout ce que le ministère évangélique laissait de loisirs a été employé à rechercher et à mettre en œuvre les documents relatifs au mouvement religieux, résultant de la Réforme en Bretagne. Tâche difficile partout et particulièrement ingrate dans cette province, mais qui n'a point été stérile. Beaucoup de documents, originaux ou inédits, sont parvenus à notre connaissance. Ils montrent que les nouvelles idées religieuses avaient pénétré dans cette contrée bien plus profondément qu'on ne le suppose d'ordinaire.

Les Eglises réformées de Bretagne n'ont manqué ni d'hommes éminents, ni de nobles caractères, ni de courageux confesseurs, ni d'héroïques martyrs.

Mettre en honneur les héros de la liberté religieuse et du devoir, qui ont fait passer avant leurs biens et avant leur vie elle-même les droits de Dieu, ceux de la vérité et ceux de la conscience, ce n'est pas faire œuvre de parti, ni de secte. C'est aider à l'histoire générale de la patrie, qui ne sera complète que si elle est, en même temps que l'exposition des faits, de leurs conséquences et de leurs causes, celle des idées, des croyances et des mœurs ; l'histoire de l'âme en un mot.

Le manuscrit est prêt pour l'impression. Chaque volume sera composé sans interruption et livré aux souscripteurs dans un délai de trois mois, à partir du jour où la souscription aura atteint le chiffre de trois cents souscripteurs.

Le prix de chaque volume est fixé à *cinq francs* pour les souscripteurs, et payable à la réception de chaque volume ; il sera ensuite porté à *sept francs*. B. Vaurigaud, pasteur.

(1) Nous sommes heureux de reproduire cet avis, en recommandant vivement l'important ouvrage de M. le pasteur Vaurigaud à tous nos lecteurs. (*Réd.*)

Paris. — Typ. de Ch. Meyrueis, rue Cujas, 13. — 1869.

BULLETIN
DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE
DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

Collection complète (1re série), t. I. à XIV, prix : 150 francs.

Table générale des matières, prix : 6 francs. — On peut se la procurer séparément.

Les t. I, II et III de la 2e série du *Bulletin*, formant trois beaux volumes de 600 pages, sont en vente au prix de 10 fr. chacun.

AVIS. — Les quittances ont été remises le 30 mars à la maison chargée de les encaisser. Il en sera donc présenté aux personnes qui ont soldé leur abonnement *depuis cette époque*. Ces personnes, en les renvoyant, sont priées de mentionner au dos la cause de leur refus.

Les abonnés dont le nom ou l'adresse ne seraient point parfaitement orthographiés sur les bandes imprimées sont priés de transmettre leurs rectifications à l'administration.

ANCIENNES COLLECTIONS

On peut se procurer les volumes parus du *Bulletin* aux prix suivants :

1re année, 2e, 3e, 4e, 5e, 6e, 7e, 8e —	10 francs le volume.
9e année, 10e —	20 francs le volume.
11e année, 12e, 13e, 14e, 15e, 16e, 17e —	10 francs le volume.

Chaque numéro séparé : 3 francs.

Un numéro détaché de la 7e ou de la 8e année : 5 francs.

On ne fournit pas séparément les numéros des 9e, 10e, 11e, 12e et 13e années.

Une collection complète (1852-1868) : 180 francs.

AVIS

Le *Bulletin* paraît le 15 de chaque mois par cahiers de trois feuilles au moins. On ne s'abonne pas pour moins d'une année.

Nous rappelons à nos souscripteurs que tous les abonnements datent du 1er janvier, et doivent être soldés à cette époque.

Le prix de l'abonnement est ainsi fixé :

10 fr. » pour la France.
12 fr. 50 c. pour la Suisse.
15 fr. » pour l'étranger.
7 fr. 50 c. pour les pasteurs des départements.
10 fr. » pour les pasteurs de l'étranger.

La voie la plus économique et la plus simple pour le payement des abonnements est l'envoi d'un mandat sur la poste, au nom de M. Alf. Franklin, trésorier de la Société, rue de Condé, 16, à Paris. — *Nous ne saurions trop engager nos abonnés à éviter tout intermédiaire, même celui des libraires.*

Les personnes qui n'auront pas soldé leur abonnement le 15 mars, recevront une quittance à domicile, avec augmentation, pour frais de recouvrement, de :

1 fr. » pour les départements;
1 fr. 25 c. pour la Belgique;
1 fr. 50 c. pour l'Algérie;
1 fr. 75 c. pour les Pays-Bas et la Suisse;
2 fr. 50 c. pour l'Allemagne;
3 fr. » pour l'Angleterre.

Ces chiffres couvrent à peine les frais qu'exige la présentation des quittances; *l'administration préfère donc toujours que les abonnements lui soient soldés spontanément.*

Le recouvrement des quittances n'est possible que dans les pays ci-dessus désignés; les personnes qui en habitent d'autres et qui n'auraient pas payé leur abonnement avant le 15 mars, cesseront à cette époque de recevoir les livraisons.

Tout ce qui concerne la rédaction du *Bulletin* doit être adressé au secrétaire, M. Jules Bonnet, rue du Champ-Royal, 5, à Courbevoie (Seine). L'affranchissement est de rigueur.

LE PRIX DE CE CAHIER EST FIXÉ A 1 FR. 25, POUR 1869.